

# L'INFORMATEUR



## Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 8 au 14 octobre 2010 - N° 6333 - 59<sup>ème</sup> année



ZOOM

## LES EAUX D'OREZZA

EN SUIVANT LE PARCOURS DU REGRETTÉ ET INSPIRÉ FRANÇOIS-XAVIER MORA



### INTERVIEW

François Tatti, Président du groupe "Gauche Républicaine" à l'Assemblée de Corse



### RENDEZ-VOUS

Cinéma transalpin à l'honneur à Ajaccio au travers de 16 films et d'un hommage à Volonté



### MUSICA

Coup de projecteur sur le nouvel album du groupe l'Abbrivu, déjà dans les bacs



**Pour Madame Cugurno, changer l'énergie en Corse,  
c'est isoler sa maison pour bénéficier  
de plus de chaleur en hiver.**

«Une maison bien isolée  
garde une bonne température intérieure  
quelle que soit la saison.  
De plus, en limitant la déperdition de chaleur,  
je réduis ma consommation énergétique.»



**Bénéficiez d'une éco-prime  
pour réaliser vos travaux  
d'isolation dans le cadre de la  
rénovation de votre logement.**

Tous les travaux sont réalisés par des partenaires agréés.

Appelez nos conseillers clientèle au **08 10 20 12 34**  
(prix d'un appel local) ou consultez sur <http://corse.edf.fr>  
ou <http://adec.corse.fr>

EDF - RCS 552 081 317 - Paris - Crédit photo : Jean Haxicalde.



Collectivité  
Territoriale  
de Corse



**CHANGER L'ENERGIE ENSEMBLE**

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

A U S O M M A I R E

Entre nous

Par Pierre Bartoli

4 **D'un mercredi à l'autre : retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire**



6 **INTERVIEW**  
François Tatti, Président du groupe "Gauche républicaine" à l'Assemblée de Corse, donne sa vision des affaires régionales

9 **Mosaïque : spécial Georges Charpack, à l'occasion du décès du grand scientifique**

10 **ZOOM**  
Escale à Rapaghju, en Castagniccia, pour refaire le chemin du regretté François-Xavier Mora et de ses Eaux d'Orezza



12 **Rendez-vous : 12<sup>ème</sup> édition du Festival du Film Italien, à Ajaccio, du 16 au 24 octobre**

14 **Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages**

15 **ANNONCES LÉGALES**



● **Une fois de plus**, la Corse paie lourdement, à travers la pénurie de gasoil, sa dépendance à l'égard du port de Marseille ! Un port que la continuité territoriale pourtant abonde considérablement sans retour pour notre île ! Les luttes syndicales qui agitent régulièrement le port marseillais prennent la Corse en otage, ainsi confrontée au rationnement en carburant, dans l'alimentaire et dans le transport des usagers ! Une situation intolérable qui perdure depuis des décennies et qui frappe encore plus durement

aujourd'hui la Corse au cœur de ses intérêts économiques et sociaux !

La Corse a besoin de vivre d'un bout à l'autre de l'année sans la crainte permanente de se retrouver bloquée par les agitateurs professionnels aux intérêts corporatistes qui la prennent sous leur coupe !

L'Etat a le devoir de faire en sorte que la Corse – quelle que soit la portée des conflits sociaux à Marseille – bénéficie d'une véritable continuité aérienne et maritime que rien ne saurait altérer. L'intérêt national est à ce prix !

● **La France polémique sur la réforme des retraites !** A la place d'un débat, nous assistons à du ping-pong entre les pour et les contre, tous s'accordant à reconnaître la nécessité de réformer. Plus dur, ensuite, de dire comment.

La gauche, arcboutée sur l'idéologie passéiste des luttes de classes des années Front Populaire ou « communardes », trouve tous les prétextes bons pour en appeler à la rue, sans dire jamais ce qu'elle ferait pour réaliser une telle réforme qui conditionne pourtant l'avenir de nos enfants !

La rue contre le Parlement pour faire plier le gouvernement : une drôle de conception de la démocratie, propre à la gauche française, engluée dans un « trotskysme » bien présent au sein de tous les rouages de l'Etat, principale source de recrutement d'un syndicalisme français dont la représentativité se mesure à son pouvoir de nuisance quant à la désorganisation de la société française et de son économie !

Un syndicalisme réduit aux revendications corporatistes, sans envergure autre que celle de servir de marchepied à des partis politiques sans programme de gouvernement crédible et concret, fondé sur autre chose que l'incantation et l'anathème.

La France doit apprendre à débattre autour de programmes !

À MÉDITER

*L'amour a son instinct, il sait trouver le chemin du coeur comme le plus faible insecte marche à sa fleur vec une irrésistible volonté.*

**Honoré de Balzac**

**DIRECTION – ADMINISTRATION :**  
Téléphone : 04 95 32 04 40 – Télécopie : 04 95 32 02 38  
**REDACTION :** Téléphone 04 95 32 89 90  
E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)  
1, rue Miot – BP 213 – 20293 BASTIA CEDEX  
[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

**ANNONCES LEGALES :** Tél. 04 95 32 89 92  
E-mail : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)  
Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

**COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES :** Tél. 04 95 32 04 40

**REDACTION D'AJACCIO :**  
Boite Postale 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1  
E-mail : [paul.aurelli@corse-information.info](mailto:paul.aurelli@corse-information.info)

**REGIE DE LA PUBLICITE – EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :**  
**NTI.com/Associi di Stampa Corsa**  
22, Cours Napoléon – BP 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1  
Tél. 04 75 12 93 47  
E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :** Pierre BARTOLI  
(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314 | 88 773

**IMPRESSION :** AZ DIFFUSION  
Lotissement Freymouth – Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

**PR** L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale – Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) – Fondé en 1951 par Louis RIONI – Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI – Dépôt légal à date de parution.

D'UN MERCREDI À L'AUTRE / PAR EVA MATTEI

## L'actualité insulaire sur 7 jours

### MERCREDI 29 SEPTEMBRE — Gare à la garde à vue !

Une trentaine d'avocats investit la salle où est censée se tenir l'audience de la cour d'appel, dénonçant le projet de loi devant réformer la garde à vue et dont le texte devrait être soumis au **Parlement** dans le courant de ce mois d'octobre 2010.

### Mises en examen dans le cadre de la fusillade du Sun

**Marc et Dominique Pantalacci**, deux jeunes Ajacciens soupçonnés d'être les tireurs de la fusillade du 22 août 2010 dans la discothèque **Le Sun**, à **Porticcio** sont mis en examen pour tentative d'assassinat et violences avec armes tandis qu'**Anthony Toore**, soupçonné d'avoir été leur chauffeur, l'est également pour complicité d'assassinat et de violences avec armes.

### Nomination à la Région

**Jean-Louis Luciani**, l'argentier de la **Collectivité Territoriale de Corse**, est nommé, à la suite de la démission de **Marie-Thérèse Olivesi**, Président de l'**ODARC**. Il prendra ses fonctions dès le lendemain.

### JEUDI 30 SEPTEMBRE

### Guerre navale

Dans une interview accordée à **Corse-Matin**, **Gérard Couturier**, Président du directoire de la **SNCM** (laquelle accuse un recul de fréquentation de 9% cette saison), présente la veille à **Ajaccio**, exprime clairement ses attentes vis-à-vis de la **CTC** : dénonçant un télescopage de deux dispositifs – la convention sur **Marseille** et l'aide au passager pour les compagnies opérant à partir de **Nice** et **Toulon** -, il souligne que « l'autorité déléguée dispose des moyens juridiques pour dénoncer le contrat si elle estime que la convention actuelle ne correspond plus à ses prévisions initiales. » Dans les pages du même quotidien, puis sur les ondes de RCFM, **Pierre Mattei**, directeur général de la **Corsica Ferries**, défendra quant à lui les intérêts de sa compagnie, soulignant chiffres à l'appui que l'aide sociale, dont la suppression serait « désastreuse pour la Corsica Ferries », « ne coûte rien à la Corse ».

### A Padduc caduc, nouveau viaduc

L'**Exécutif de Corse**, par la voix de **Maria Guidicelli**, qui espère voir le document approuvé à l'été 2013, annonce qu'il entend « piloter le Padduc de l'intérieur » en faisant appel, non pas à un cabinet extérieur, mais à un chef de projet qui devrait prendre ses fonctions avant le 30 octobre.

### Expérimentation scolaire avortée

Les médias se font l'écho du refus du **Conseil d'Administration du collège Laetitia Bonaparte** d'adopter comme prévu les nouveaux rythmes scolaires. Une décision qui fera réagir le Recteur **Michel Barat**, celui-ci affirmant avoir commis une « erreur de jugement » en confiant le projet d'une telle expérimentation à un établissement « incapable de le mener à bien ».

### Mise en examen de Francis Castola

**Francis Castola** est mis en examen pour trafic de stupéfiants en même temps que 3 autres personnes connues de la police pour des activités liées au grand banditisme sur la **Côte d'Azur** : **Eric Jourdan**, **Krisna Léger** et **Claude Lefèvre**.



### De l'eau dans le gasoil

Le conflit social qui se joue sur le port de **Fos-Lavera** menace dangereusement l'approvisionnement en gasoil de la **Corse**. Le **Préfet de Région** prend un arrêté afin de limiter la distribution du carburant, annonçant dans le même temps un ravitaillement par la **Sardaigne** qui sera finalement retardé en raison de conditions météorologiques défavorables. Entre temps, paniqués par le spectre de la panne sèche, les automobilistes se seront rués sur les pompes.

### Peine transalpine confirmée

Le second procès des meurtriers de **Frédéric Mondoloni**, battu à mort le 31 janvier 2009 à la sortie d'une discothèque d'**Oristano**, s'achève à **Cagliari**, confirmant la peine prononcée en première instance : 30 ans de réclusion pour **Giovanni Corodda** et **Marco Contini** ; 14 ans et un mois pour **Federico Meli**. La défense annonce son intention d'aller en cassation.

### Grogne à l'hôpital de Bastia

La **CGT** occupe les locaux où doit se faire l'installation du **Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Bastia**. Dénonçant les difficultés rencontrées par l'établissement, le manque de matériel, le retard pris dans les investissements et les travaux, ainsi qu'une pénurie de personnel, elle exige des explications sur ce qu'elle appelle « la face cachée du déficit » qui, cumulé ces dernières années, atteindrait plus de 17 ME. Réponse d'**Emile Zuccarelli**, reconduit à la tête du **CS** : ce déficit serait moins important et 21 ME devraient être consacrés à la réhabilitation du bâtiment.

# COUP DE POMPE POUR L'ÎLE



VENDREDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE

## Mise en examen de Pierre Balenci

**Pierre Balenci** est mis en examen pour homicide volontaire et infraction à la législation sur les armes, dans le cadre de l'instruction ouverte sur la fusillade du 4 septembre 2010 à **Sartène** qui aura fait un mort, **Jacques Ettori**, et deux blessés – **Pierre Balenci** lui-même et un maraîcher, présent sur le marché, au moment des faits.

## Grève anesthésiante ?

L'ensemble des infirmiers anesthésistes de **Corse** suit le mouvement national déclenché dans le cadre de revendications portant sur une revalorisation salariale et une reconnaissance de la pénibilité du métier. Une délégation de 5 de leurs représentants participe aux négociations qui se tiennent dans le même temps à **Paris**.

SAMEDI 2 OCTOBRE

## Bientôt un registre des cancers ?

L'**Exécutif de Corse** annonce qu'il entend tout faire pour la mise en place d'un registre des cancers en **Corse** et prévoit de demander audience au Ministre de la Santé **Roselyne Bachelot** afin d'obtenir gain de cause. Dans cette perspective est également annoncée la réactivation de la **commission Tchernobyl**, créée en 2006 et dont le journaliste **Jean-Charles Chatard** et le **Dr Denis Fauconnier** avaient démissionné. Le lancement de l'appel d'offres pour la réalisation d'une quête épidémiologique indépendante sur les conséquences sanitaires de la catastrophe serait donc remise à l'ordre du jour.

## Retraites : toujours la résistance

Après que les syndicats **FO**, **CGT**, **CFDT**, **FSU**, **STC** et **FGR** se sont mobilisés à **Bastia** et **Ajaccio** pour lancer trois jours auparavant, via des conférences de presse, un appel à la mobilisation des jeunes, les manifestants sont nombreux à investir les rues d'**Ajaccio**, de **Bastia** et de **Porto Vecchio** pour contrecarrer la réforme des retraites qui sera examinée au sénat 2 jours plus tard.

## Face à la violence

Un long cortège silencieux, cheminant sur le **cours Napoléon**, rend hommage à **Joanna Tavera**, battue à mort. En tête, un drapeau blanc et une inscription : «*Plus jamais ça*».

## Détenus rapprochés ?

Alors que l'on apprend par les médias que 10 détenus corses incarcérés sur le continent auraient été transférés à la **prison de Borgo** ou seraient en passe de l'être dans le cadre d'un rapprochement familial, l'association **Sulidarità** entreprend une action devant le **groupement de gendarmerie de Montesoro**. Ayant appris que la **prison d'Ajaccio** allait fermer sous peu pour travaux de rénovation, ses membres dénoncent les «*promesses en trompe-l'œil de Michèle Alliot-Marie*».

DIMANCHE 3 OCTOBRE

## Engagement exemplaire

La 4<sup>ème</sup> édition de « **La Marie-Do** » s'achève à **Ajaccio**, après 3 journées d'animation assurées par quelque 300 bénévoles. Une manifestation qui aura notamment permis de récolter 60 000 euros via la vente aux enchères, au **Japon**, d'une œuvre de **Morio Matsui** intitulée «**Konjo**».

## Tentative d'attentat

Dans la **ZI de la Caldaniccia**, à **Sarrola**, **EDF** est la cible d'une tentative d'incendie volontaire qui finalement avortera, le déclenchement de l'alarme ayant provoqué la fuite des malfaiteurs.

LUNDI 4 OCTOBRE

## Encore des feux !

Malgré l'interdiction prononcée par le **Préfet de Corse du Sud**, des écobuages sont entrepris qui tournent mal aux environs de **Calcatoghju**, où le feu ravage une dizaine d'hectares, et entre **Ocana** et **Bastelica**, où sont incendiés près de quatre hectares.

MARDI 5 OCTOBRE

## Accident fatal

Le corps de **Julien Herrou**, 22 ans, est repêché à quelques mètres de son véhicule, immobilisé à **Sagro** après être tombé en contrebas d'une route dont la sortie aura été fatale.

## ADN en cause

Les marins **STC Alain Mosconi** et **Félix Dagregorio** comparaissent devant le **tribunal correctionnel de Bastia** pour un refus de prélèvement ADN datant du 16 décembre 2009 et faisant suite à leur condamnation à un an de prison avec sursis pour l'affaire du détournement du **Pascal Paoli**.

# FRANÇOIS TATTI, CONSEILLER TERRITOIRE

*“Je suis favorable à un dialogue franc et sincère”*

*Elu en mars dernier à l'Assemblée de Corse où il préside le groupe “Gauche républicaine” au sein de la majorité, François Tatti, 48 ans, par ailleurs adjoint au Maire de Bastia et président du Syvadec, dit militer au quotidien, à tous les échelons du pouvoir qu'il exerce, pour une véritable démocratie participative et des valeurs sociales et républicaines auxquelles il tient, “valeurs qui seules permettent d'allier développement et cohésion”. La question foncière, celle du rapprochement des détenus, ou encore le dossier “fioul”, sont pour lui autant d'occasions d'analyser, mais aussi de proposer.*

► **François Tatti, vous livrez sur votre blog vos premières impressions concernant le lancement des Assises du foncier et revenez sur les interventions nationalistes qui, selon vous, ont quelque peu « terni cette journée ». La proposition d'organiser ces assises émane pourtant, à l'origine, des nationalistes, non ?**

La formulation de votre question pourrait suggérer que je mets en cause toutes les interventions nationalistes, or il n'en est rien ! Même si nous ne partageons pas les mêmes convictions, je suis favorable au débat et au dialogue franc et sincère. D'ailleurs, il nous arrive de trouver des points d'accord sur plusieurs dossiers et je suis certain que nous en trouverons également sur cette question. Ce que j'ai dénoncé durant les assises et dans mon blog - [www.francois-tatti.org](http://www.francois-tatti.org) -, ce sont les propos menaçants et déplacés tenus par Edmond Simeoni à la tribune. J'ai tenu à protester car il me semble normal d'aspirer à travailler dans la sérénité, sans pressions d'aucune sorte. Que nous ayons unanimement accepté de travailler dans une configuration d'assises ainsi que l'a souhaité Corsica Libera, est positif ; cela montre l'ouverture de la nouvelle majorité, mais cela ne préjuge pas des solutions que nous retiendrons. Je veux dire que la question du foncier et du logement n'appartient à personne, elle nous

concerne tous. La majorité de Gauche en a fait sa priorité, comme elle s'y est d'ailleurs engagée pendant la campagne électorale ; elle a ses idées mais elle est décidée à les étudier toutes, pour prendre les mesures qui s'imposent dans l'intérêt des Corses.

► **Sur ce même blog, vous dites ne pas être favorable à la création d'un statut de résident corse, sans pour autant préciser vos raisons. Pourquoi, au juste ?**

Même si je n'y suis pas favorable, cette proposition fait partie de la confrontation d'idées que j'appelle de mes vœux, et c'est dans cet esprit que je donne mon point de vue. De quoi s'agit-il en fait ? Si j'ai bien compris, ses promoteurs souhaitent créer un statut de résident et imposer 10 ans de résidence en Corse avant d'être autorisé à y acquérir un bien, sauf pour les Corses de l'extérieur qui ne seraient pas soumis à la même restriction. Il va sans dire qu'au plan philosophique, politique et tout simplement au plan humain, je suis hostile à cette vision communautariste de l'avenir de la Corse. Mais sans entrer dans ce débat de fond et m'en tenant à la simple analyse technique, je constate que cette proposition est impraticable au plan juridique. En effet, il n'est pas possible, sans sortir de l'union européenne, d'interdire à quiconque de devenir propriétaire sur le territoire de l'union. Et même dans l'hypothèse invraisemblable où cet



obstacle serait levé, il faudrait encore changer totalement notre droit constitutionnel et notre code civil, qui est attaché au droit du sol et non au droit du sang, pour permettre aux Corses de l'extérieur d'échapper à cette restriction. On le voit, les obstacles sont immenses et les spéculateurs ont de beaux jours devant eux si l'on s'engage dans cette voie. Enfin, j'ajoute que cette mesure ne freinerait pas la spéculation immobilière car

## A propos des nouveaux rythmes scolaires

► **Vous représentez l'Assemblée de Corse au CA d'un des quatre établissements insulaires candidats à l'expérimentation des nouveaux rythmes scolaires, expérimentation à laquelle vous n'êtes pas favorable. La « démission » du collège Laetitia Bonaparte semble vous donner raison...**

Le Conseil d'Administration du collège Laetitia Bonaparte a effectivement refusé cette expérimentation en mettant en avant le manque de moyens humains et matériels. C'est courageux, d'autant plus que ce faisant il a irrité le recteur qui s'est permis de déclarer que c'était une « imbécillité ». Cette décision corrobore pourtant ma propre analyse, celle qui m'avait conduit à voter contre cette expérimentation au Conseil d'Administration d'un autre établissement dans lequel je représente l'Assemblée de Corse. Je crois qu'il s'agit plus d'une manœuvre politique du gouvernement, que d'une réelle volonté de développer le sport en y mettant les moyens nécessaires.



François Tatti, Président du groupe "Gauche républicaine", composé de 3 autres membres : Pascalline Castellani, Simone Donsimoni-Calendini et Marie-Paule Houdemer

elle serait très facile à détourner en utilisant des prête-noms en lieu et place de véritables acquéreurs. Ce faisant, on renforcerait un peu plus l'économie souterraine et accessoirement le milieu qui n'est déjà que trop présent et puissant en Corse.

► **Vous évoquez par ailleurs des solutions «non discriminatoires» pour résoudre la flambée des prix des résidences secondaires, à commencer par les SCOT et la fiscalité. Pouvez-vous préciser ?**

D'abord je voudrais dire que la question du foncier et du logement ne se résume pas au problème de la spéculation. En priorité nous devons penser à loger dignement tous ceux qui ne peuvent pas accéder à la propriété en construisant des logements sociaux dans tous les territoires de l'île qui en sont dépourvus. Nous devons dans le même temps favoriser la production de terrains à

bâtir pour développer l'accès à la propriété ; aujourd'hui seuls 55% des Corses sont propriétaires de leur logement, ce n'est pas assez. Il faut également produire des terrains à usage économique en protégeant les terres agricoles et créant des zones à usage d'activités. Ces problèmes sont à la fois distincts et imbriqués et les réponses sont multiples.

Les réponses sont d'abord politiques et doivent se traduire dans les documents d'urbanisme à commencer par le PADDUC, mais aussi dans les documents communaux ou intercommunaux que sont les SCOT et les PLU. L'un des acteurs les plus importants du dispositif est le maire, et je souhaite que l'on l'incite à s'engager fortement en modulant l'aide régionale aux communes en fonction de la politique locale de l'habitat (PLU, SCOT, logement social,...).

Il faut ensuite se doter des outils techniques régionaux de mise en œuvre tels l'établisse-

ment public foncier et une agence d'urbanisme régionale.

Je suis enfin favorable à l'étude de mécanismes fiscaux nouveaux. Je souhaite que l'on étudie une taxation additionnelle des résidences secondaires situées en discontinuité urbaine. Le but est double : freiner la spéculation immobilière et alléger la charge de la CTC en faisant mieux contribuer les propriétaires de résidences secondaires aux équipements publics (routes, stations d'épuration, déchets...). Cette mesure ne devrait pas pénaliser les Corses qui possèdent une maison au village car elle est, en général, implantée en continuité urbaine.

Concernant les arrêtés Miot je ne crois ni possible ni utile de les proroger en l'état comme le demande «Femu a Corsica». Je préférerais que l'on travaille à une fiscalité successorale adaptée et dont les produits pourraient aller alimenter les caisses de l'établissement public foncier qui en aura grandement besoin si l'on veut qu'il soit efficace.

► **Vous vous êtes aussi largement exprimé sur la question du rapprochement des détenus politiques. Les annonces faites par le gouvernement sont loin de satisfaire tout le monde, d'autant qu'est apparemment prévue une fermeture de la prison d'Ajaccio pour travaux de rénovation, ce qui remettrait en cause les places disponibles à Borgo. Etes-vous toujours optimiste ? Croyez-vous à un résultat rapide et satisfaisant pour tous ?**

Je suis effectivement favorable au rapprochement des détenus, et ce quel que soit le motif de leur incarcération, sans distinction, car il ne s'agit pas ici d'une problématique politique, mais bien d'une question sociale et de simple équité.

Michèle Alliot-Marie a pris des engagements très fermes et qui sont de nature à résoudre la plupart des difficultés. Je ne vois pas comment ils pourraient être remis en cause en raison de travaux sur la prison d'Ajaccio. A mon sens, il n'y a pas de raisons de mettre en doute cet engagement public qui pourra d'ailleurs être vérifié très rapidement dans les toutes prochaines semaines.

► **Autre dossier d'envergure sur lequel on a pu vous entendre : le dossier énergétique. L'opposition frontale au choix du fioul lourd n'est pas sans rappeler celle à laquelle vous avez été vous-même confronté avec l'incinérateur et à laquelle vous avez dû céder. Un commentaire sur ce parallèle qui peut être établi ?**

Les déchets et l'énergie sont deux dossiers difficiles et le parallèle s'arrête là ! En autorisant à Lucciana la construction d'une centrale au fuel dotée de moteurs pouvant fonctionner au gaz, le préfet de la Haute Corse a répondu aux 2 exigences posées par l'Assemblée de Corse, à savoir : garantir la sécurité énergétique de la Corse et respecter la santé des populations. La phase tran-



L'INTERVIEW DE FRANÇOIS TATTI / PAR EVA MATTEI

► **Votre sensibilité dit se sentir bien dans la majorité. Mais elle a aussi son identité. La ligne politique que s'est fixée votre groupe, comment la définiriez-vous ?**

Nous avons été élus sur une plate-forme politique claire qui a été définie par Emile Zuccarelli et Nicolas Alfonsi. Nous portons une ambition de Gauche, nous combattons la précarité, le chômage et l'injustice sociale qui sévissent en Corse. En effet, nous ne pouvons tolérer que 20% de la population insulaire vive sous le seuil de pauvreté ! Nous voulons agir sur le logement, en nous saisissant de la question foncière, mais aussi sur le développement économique et l'emploi, et sans forfanterie, je pense que nous avons un certain savoir-faire dans ces domaines.

### Question au Président du Syvadec

► **Selon les toutes premières informations diffusées par les médias locaux, la Cour des comptes aurait épinglé la gestion de la collecte des déchets assurée par la Municipalité de Bastia à laquelle vous êtes adjoint en mettant notamment en cause une concentration de services au Syvadec dont vous êtes Président. Votre réaction ?**

Je crois qu'il y a confusion. En effet, la Chambre Régionale des Comptes ne met pas en cause la concentration au Syvadec qui assure le traitement, mais l'existence de 2 intervenants, mairie et CAB, pour assurer la même compétence de collecte. Elle propose que la ville de Bastia transfère sa compétence à la CAB, ce qui est prévu d'ailleurs. En réalité, la CRC soulève des problèmes réels de gestion des déchets à Bastia comme dans toute la Corse entre 2002 et 2007. Je ne puis que souscrire à son analyse. Jusqu'en 2007, date de création du Syvadec, la situation était précaire et Bastia n'échappait pas à cette règle. D'énormes progrès ont été accomplis ces 3 dernières années et il suffit d'aller sur le site de la ville de Bastia – [www.bastia.fr](http://www.bastia.fr) – ou sur celui du SYVADEC – [www.syvadec.fr](http://www.syvadec.fr) – et y consulter les rapports annuels 2008 et 2009 pour s'en persuader.

sitoire au fuel lourd est un faux problème puisque Paul Giacobbi et Maria Giudicelli, allant plus loin que le préfet lui-même, se sont engagés à lancer immédiatement l'étude de la modification du stockage pour permettre l'utilisation du fuel léger dès la mise en service de la centrale si cela est nécessaire.

Il n'est pas question pour nous de transiger sur la question de la santé, et nous assumerons donc nos responsabilités, comme nous l'avons fait pour le traitement des déchets.

► **Pour en venir au cœur de l'hémicycle régional et notamment à la tête des offices, vos propres explications et commentaires concernant la démission de la présidente de l'ODARC (certains ont notamment évoqué machisme et discrimination...) et du mini-remaniement du gouvernement régional qui en découle ?**

Je sais que c'est une question qui passionne mais à mon sens c'est un non événement. Marie-Thérèse Olivesi a de grandes qualités et je suis certain qu'elle les mettra en œuvre dans d'autres secteurs de compétences de la Collectivité de Corse. Pour le reste, comme dans toutes les équipes, il faut parfois savoir faire tourner les joueurs pour que chaque individualité s'emploie là où elle est la plus efficace au service du collectif. En l'occurrence au service de la Corse.

► **Vous présidez la Commission du développement économique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Vaste chantier. Votre propre état des lieux, pour la Corse, dans ces trois domaines, leur articulation et le travail à fournir par la commission ?**

C'est effectivement un vaste chantier mais il ne s'agit en aucun cas de marcher sur les plates bandes du Conseil Exécutif qui a la charge de préparer et d'exécuter les décisions de l'Assemblée. Les commissions travaillent sous la houlette du président Dominique Bucchini qui fait montre d'un réel talent pour diriger les débats et qui souhaite que les commissions «montent en régime» pour favoriser l'information et l'implication des élus territoriaux. La Commission que je préside joue un rôle essentiel dans la préparation des débats au sein de l'Assemblée de Corse sur les dossiers sensibles tels que le PADDUC, les transports ou l'énergie, par exemple. Je souhaite que la commission étudie les dossiers dans leur globalité et en amont, en développant le travail de concertation avec l'Exécutif et les différents acteurs concernés pour permettre d'élargir le socle majoritaire et construire des positions partagées ; cela est indispensable dans le contexte de majorité relative que nous connaissons.

Nous sommes humanistes, attachés aux valeurs républicaines d'égalité des citoyens, égalité qui est trop souvent bafouée en Corse. Nous croyons aux valeurs de solidarité et de fraternité entre les hommes et c'est pour cela que nous refusons le communautarisme dans lequel parfois on voudrait nous enfermer.

Nous avons une approche ouverte des problèmes, nous croyons au dialogue, à la discussion, mais nous voulons agir et obtenir des résultats concrets en évitant de remettre sempiternellement le couvert institutionnel qui a paralysé si longtemps la Corse. Pour autant, nous avons une approche pragmatique et s'il faut modifier la loi ou le règlement au service de la Corse nous y sommes favorables sans état d'âme ; le droit doit être au service des citoyens et non l'inverse.

► **Quel regard portez-vous sur le travail effectué par les deux conseillers exécutifs représentant cette sensibilité (Paul-Marie Bartoli et Jean Zuccarelli) ?**

Je porte un regard très positif sur leur action et leur début de mandat. Leur mission et leur type d'intervention sont différents, mais ils ont su s'en saisir pleinement. Paul-Marie Bartoli est souvent sous le feu de l'actualité car il doit gérer des dossiers extrêmement sensibles. Il a su aborder le fond de ces questions de fort belle manière, et apposer sa marque dans la gestion de l'Office des Transports. Jean Zuccarelli, quant à lui, est parvenu en quelques mois à concrétiser d'importants dossiers, tels que le Plan de Formation Professionnelle, tout en remettant l'ADEC en ordre de marche. Ils sont aujourd'hui des pièces maîtresses de l'exécutif régional, je crois que la majorité et la population n'a qu'à s'en féliciter.

► **Personnellement, avec quels objectifs et dans quel état d'esprit entendez-vous assumer jusqu'au bout votre mandat de conseiller territorial ?**

Après une période de vingt-cinq années de pouvoir régional de droite, le changement de majorité a suscité un immense espoir dans la population. Cela nous donne une grande responsabilité et si je voulais me résumer, je dirais que nous n'avons pas droit à l'échec.



## MOSAÏQUE

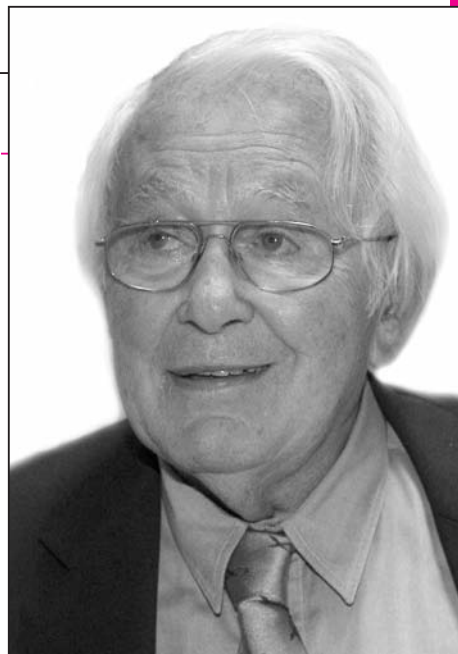
PAR MARIUS MURACCIOLI

### ● CHARPAK, CARGÈSE ET INTERNET



Georges Charpak, Prix Nobel de physique, vient de décéder. Il avait dédié à Cargèse son livre *«Mémoires d'un déraciné, physicien, citoyen du monde»*. Citoyen du monde à tel point que les Cargésiens l'avaient accueilli, l'avaient fait un des leurs, et citoyen d'honneur du village. Pour l'écrivain du terroir, Philippe Perrier, Georges Charpak était *«un passant majestueux, le front parfois courbé, le sourire lumineux, s'aidant de temps en temps d'un bâton de randonnée»*. Il est fier qu'un

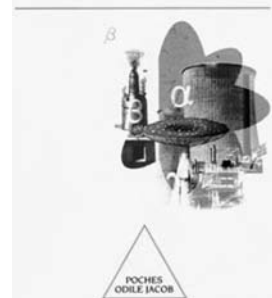
Nobel ait choisi Cargèse. Il mettait un point d'honneur à *«ne pas le déranger, pensant qu'on lui rappelait bien assez souvent son titre...»*. Philippe Perrier le remercie d'avoir contribué à une invention, *«un outil de physicien désireux de partager le plus rapidement le fruit de ses recherches, un outil qui a bouleversé notre vie : internet»*. Il serait bon, souhaite-t-il, que la Toile, qui doit en partie sa naissance à des chercheurs comme lui, lui rende un vibrant hommage.



### ● PLAIDOYER EN FAVEUR DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Le livre de Georges Charpak, *«Feu follet et champignon nucléaire»*, Editions Odile Jacob, illustré de dessins de Sempé, écrit à quatre mains avec le physicien américain Richard Garwin, est un vibrant hommage à l'énergie nucléaire *«Le nucléaire, c'est comme le feu. On n'a pas désinventé le feu, on ne va pas désinventer le nucléaire ! Mais il faut absolument séparer le nucléaire civil du militaire. Il est évident que le nucléaire civil n'est pas fini. En 1950, il y avait 700 millions d'urbains et il y en aura 5 milliards en 2025. Or ces 5 milliards d'hommes voudront des rues éclairées, des télévisions... Comment va-t-on pouvoir satisfaire leurs besoins en énergie ? Vous ne pouvez que sourire si l'on vous dit que l'on va faire ça avec le solaire ou avec la biomasse»*. Pourtant il y a eu la catastrophe de Tchernobyl ! Pour Georges Charpak, c'était une mauvaise centrale, qui plus est située en Union Soviétique, *«c'est-à-dire dans un pays délabré, où tout le monde s'en fichait, où il y avait des tyrans et des types qui faisaient n'importe quoi. Aujourd'hui Tchernobyl n'est plus pensable, même en ex-URSS»*. Comment convaincre les écologistes ? *« En matière de nucléaire, la superstition règne. Les morts attribués à Tchernobyl font plus d'effets psychologiques que les trois millions de morts par an du tabac»*.

Georges Charpak  
Richard L. Garwin  
Feux follets  
et champignons  
nucléaires



### ● DÉTECTEURS DE PARTICULES

Georges Charpak a reçu le Prix Nobel de physique en 1992 pour ses travaux sur les détecteurs de particules. Il est né dans le village juif de Sarny, près de Tchernobyl, alors polonais. Immigré en France à l'âge de 9 ans, il fait ses études au lycée Saint-Louis à Paris, puis à Montpellier. A 18 ans il entre en Résistance. Il est arrêté à l'été 1943 et déporté à Dachau. Au retour du camp, il est admis à l'École des Mines. Il mène des recherches au collège de France, puis au CNRS et au centre européen pour la recherche nucléaire à Genève.

### ● SYNCHROTRON : BASTIA AUSSI

En 1994, la ville de Bastia était aussi candidate à l'accueil du Synchrotron... Un projet d'accélération de particules estimé, à l'époque, à 800 millions d'euros et dont l'exploitation devait générer plus de 350 emplois. Mais ce gros projet a trouvé une concrétisation sous d'autres cieux. Le synchrotron désigne un grand instrument électromagnétique destiné à l'accélération à haute énergie des particules élémentaires du rayonnement synchrotron, qui concerne un très large ensemble d'activités de recherches que ce soit en recherche fondamentale pour les sciences de la matière et celles du vivant ou encore en recherche appliquée.



# Les Eaux d'Orezza en

*La commune de Rapaghju en Castagniccia détient le privilège de posséder l'unique eau ferrugineuse de Corse, voire de tout le bassin méditerranéen. Elle porte le nom de la région où elle pétillait, l'Orezza. Autour de cette eau précieuse, connue et appréciée depuis l'Antiquité, notamment pour ses vertus curatives, c'est toute la micro-région qui a grandi.*



*La vasque séculaire séduit petits et grands et Ivi Pasquali est leur guide averti*

D'un point de vue historique, il n'est pas inutile de rappeler que l'autorisation d'exploiter la source date du 25 avril 1856. Que la médaille d'or lui est décernée par **Napoléon III** à l'**exposition générale de la Corse à Ajaccio** en 1865. Qu'un décret du 7 février 1866 signé aux Tuileries par l'Empereur, déclare la **source d'Orezza** d'intérêt public, confirmant sa réputation.

Aujourd'hui un débit de 100 litres à la minute permet sa commercialisation en eau minérale gazeuse, alors qu'à la vasque du kiosque légendaire de **Rapaghju**, les amateurs peuvent toujours l'apprécier dans sa version originelle. Cela demeure une particularité que nul ne saurait abroger, bien au contraire. D'ailleurs pour contenter les visiteurs arrivés aux heures de fermeture de l'usine, et privés de fait à l'accès libre de la vasque, une fontaine à l'entrée du site des **eaux d'Orezza** permet de déguster l'eau ferrugineuse à l'état pur. La frontière entre le service public et l'activité privée ne devait en aucun cas pénaliser les hôtes du palais vert.

Une idée – parmi tant d'autres – de **François-Xavier Mora**, le PDG des **eaux d'Orezza** décédé aux mois de juillet dernier

et qui repose selon sa volonté à **Monaccia d'Orezza**, son village familial.

Sa disparition prématurée est un coup dur pour cette société qu'il portait à bout de bras mais surtout au plus profond de son cœur. Depuis 2000 (année où il remporte la concession de la source auprès du **conseil général de Haute-Corse**) le propriétaire avec sa famille des **champagnes Lanson**, n'a eu de cesse d'investir, dans le seul but de donner aux **eaux d'Orezza** le pétillant qu'elles méritent. Le développement obtenu témoigne de la valeur de l'engagement et de l'ambition des objectifs. Visionnaire, avant-gardiste, **François-Xavier Mora** a surtout apporté aux **eaux d'Orezza** son enthousiasme démesuré s'agissant de ce bout de **Corse** auquel il était viscéralement attaché.

Sans cette volonté conjuguée à celle du département, «**l'acqua acitosa d'Orezza**» serait restée au fond de sa nappe aquifère avec ses bulles de gaz carbonique venues des entrailles de la **Corse**... Une autre chance lui a été donnée, un peu comme une deuxième vie. En cela, **François-Xavier Mora** a marqué pour l'éternité les **eaux d'Orezza**.

Affecté et triste de n'avoir pas eu le privilège de continuer l'aventure aux côtés de ce personnage aussi passionné que complexe, **Jean-Paul Massiani**, directeur de la **Société des Eaux d'Orezza** depuis le début de l'année, mesure la dimension des efforts accomplis : «**Monsieur Mora a su faire des eaux d'Orezza une entreprise de proximité. Il a valorisé un patrimoine propriété du collectif en s'appuyant sur des fondamentaux exceptionnels : le lieu, le produit, l'outil, les hommes. Chaque contrainte rencontrée devenait une force. A travers le développement des eaux d'Orezza, c'est la vallée dont il espérait le démarrage économique. C'était là son moteur, revitaliser la Castagniccia** ». L'eau de légende du palais vert avait trouvé son prince...

## Une décennie de production

A sa prise de commandement, l'homme d'affaires annonce clairement ses objectifs. A



*Jean-Paul Massiani, directeur des Eaux d'Orezza, co*

produit d'exception, production d'exception. Il s'agissait d'atteindre les 3 millions de bouteilles. Dix ans plus tard, l'objectif est quasiment triplé, mais avant toute chose, on a privilégié la qualité plutôt que la quantité. Qualité dégustative pour produit haut de gamme. C'est ainsi que tout naturellement, les eaux d'Orezza s'invitent sur les grandes tables, partent à la conquête du **Japon** et s'apprentent à débarquer aux **États-unis**.

Cela passe par une rénovation des bâtiments datant de 1856 et la construction d'une usine moderne apte à faire de cette eau, considérée comme l'une des plus ferrugineuses du monde, une boisson répondant aux normes européennes.

## Sous l'ère Mora, l'Orezza se fait un nom

Le bilan est éloquent. **Jean-Paul Massiani** en connaît la valeur : «**On assiste à une évolution sans précédent dans ce qui constitue désormais l'avenir de l'eau d'Orezza ; tout va dans le même sens, c'est-à-dire tiré vers le haut : l'habillage de la bouteille, l'impact des visuels, le contrôle scientifique de l'eau et de la mise en bouteille. Il y a le savoir-faire et une maîtrise d'anticipation exceptionnelle. Pour cela il a fallu responsabiliser les hommes et tirer le meilleur profit de la modernité impliquée au monde rural, faire d'une antinomie, une force. Et sur ce terrain là, François-Xavier Mora excellait**».

# version magnum



Orezza, confiant de l'impact de la bouteille magnum

Conçue par un grand cabinet britannique de design, **Claesens International**, la bouteille d'**Orezza** donne le ton : elle a la sobriété et l'élégance d'une bouteille de bordeaux, des étiquettes en papier métallisé, un bouchon en aluminium. «C'est la seule eau référencée au Crillon», soulignait avec fierté **François-Xavier Mora**, en égrenant avec un certain triomphe la liste des grands noms de la restauration et de l'hôtellerie qui servent l'**Orezza** : d'**Alain Ducasse** à **Dominique Loiseau**, du **Piazza** au **Bristol**, en passant par le **Fouquet's** ou **Fauchon**. Des établissements auxquels se destine la bouteille magnum d'**Orezza** d'un litre et demi, dernière née du **concept Mora**. Un format unique, comme le souligne le directeur **Jean-Paul Massiani** : «Il s'agit d'une première mondiale, ce qui n'a rien de banal. Dans l'esprit de Monsieur Mora ce nouveau produit

devait conforter la position de la marque Orezza. On est dans une démarche d'initiative et d'innovation. Ce produit d'exception vise les grandes tables. Sa commercialisation est imminente».

Une fierté pour la société des **eaux d'Orezza** dont le gros de la production actuelle est tout de même réservé à la **Corse** (90%). Un pari tenu pour **François-Xavier Mora** qui estimait que la **Corse** devait être la première bénéficiaire de cette eau partie intégrante de son patrimoine naturel. De la même façon le PDG récusait toute idée de traitement de l'**eau d'Orezza** ailleurs qu'en son lieu originaire. Et c'est en ce lieu unique que l'usine s'est développée, malgré les contraintes induites notamment au niveau de la croissance, conforme à la capacité du lieu.

Si cette année 2010 a été marquée par la triste disparition du concessionnaire, elle est aussi celle du nouvel habillage de la bouteille **Orezza**, parée de dorures. Un changement synonyme aussi de défi selon **Jean-Paul Massiani** : «Le perfectionnisme de M. Mora a voulu que nous débutions l'année avec cette nouvelle bouteille en remplacement total de sa précédente. Ce qui nous a imposé un démarrage avec un stock à zéro. Voilà le genre de difficulté qui avait le pouvoir de booster François-Xavier Mora et les répercussions sur le développement étaient immédiates. Il avait un sens inné des prises de risque».

La nouvelle bouteille d'**Orezza** a séduit le marché. La saison a été très bonne et l'usine a trouvé son rythme de croisière, grâce à l'implication des hommes qui l'animent autour d'**Iviu Pasquali**, directeur de production. C'est avec les «**Orezzinchi**» que **M. Mora** avait relevé le défi des **Eaux d'Orezza**. **Iviu Pasquali** en fait partie.



Un contrôle minutieux du moulage de la bouteille en pep



L'eau d'Orezza mise en bouteille à l'usine de Rapaghju

## L'avenir avec Marie Laurence Mora

Parler de l'avenir des **eaux d'Orezza**, c'est s'inscrire dans la continuité du chemin initié par **François-Xavier Mora**. Accroché au mur de la salle de réunion de l'usine à **Rapaghju**, quelques mots authentifiés du PDG sur une page de papier libre résonnent comme un message à ceux qui après lui prendront le flambeau : «**Orezza, nom magique, vallée ensorceleuse, eau la plus belle du monde... Ce constat très personnel, je l'ai fait avec mon cœur depuis longtemps ! Il se matérialise dans cette usine high tech, voulue et conçue par des hommes qui ont fait le même constat que moi. Avec des Corses et une Corse qui y croient, Orezza retrouve sa splendeur tellement enviée... Un jour, enfin, je pourrai reposer avec mes ancêtres dans cette vallée retrouvée, je pourrai dire que j'ai participé, et je m'endormirai avec une certaine fierté... corse**».

Message dont son épouse **Marie-Laurence** et leur fille **Frédérique** connaissent la valeur. Toutes deux ont hérité de sa fibre «**Orezza**» et sont armées pour bâtir l'avenir des **Eaux d'Orezza** au sein d'une équipe sensibilisée elle aussi aux ambitions de **M. Mora**.

La création d'une deuxième unité était au cœur de ses préoccupations. Le chemin sera long et difficile. Mais n'est-il pas vrai que pour creuser un sillon droit, il faut accrocher sa charrue à une étoile ? La leur semble tout indiquée.

RENDEZ-VOUS / PAR JEANNE BAGNOLI

# 12<sup>ème</sup> édition du festival du

Du 16 au 24 octobre, se tiendra la douzième édition du festival du film italien. Au programme : seize films projetés dont la moitié en compétition. Une sélection de qualité toujours placée sous le signe de la découverte et de la nouveauté. Cette année, un hommage particulier à Gian Maria Volontè, un acteur engagé.

**A**u fil des ans et grâce à une poignée de passionnés, le Festival du Film italien d'Ajaccio est devenu une manifestation incontournable. Né en 1998 sous l'impulsion de **Serge Leca**, le Festival a su se faire sa place dans le paysage culturel ajaccien. Ce qui fait la renommée de la manifestation, c'est le fait que tous les films présentés sont issus de la production cinématographique récente et sous-titrés en **Français** (une gageure quand on sait que la majorité des films étrangers est sous-titrée en anglais et rarement dans la langue de Molière !). Depuis l'édition 2007, c'est autour d'**Agnès Leca** que l'équipe organisatrice, composée de passionnés de la langue de **Dante**, se réunit afin de parvenir à proposer un festival de qualité. Un travail qui paie puisque la manifestation a réussi à acquérir une légitimité certaine en seulement une petite dizaine d'années.



Pour les films en compétition cette année, l'accent a été particulièrement mis sur l'éclectisme et la force des thèmes abordés. Comme par exemple, avec le film **«La Prima linea»** qui revisite l'histoire récente et l'Italie des années de plomb. Le film se focalise sur l'organisation du même nom, moins médiatisée que les **Brigades Rouges**. C'est caméra à l'épaule que **Renato de Maria** filme les souvenirs de **Sergio Segio**, l'un des fondateurs de ce mouvement politique qui basculera dans le terrorisme. L'Histoire de l'Italie se mêle à l'histoire d'amour entre les personnages principaux. L'engagement politique et les idéaux déçus nuiront à leur idylle, alors

qu'un meurtre la condamnera définitivement. Un film basé sur la nuance de jeu des acteurs qui signent ici une véritable performance. Un autre sujet, à la fois poignant et dérangeant, va être abordé avec le film **«Si puoi fare»** : la question des malades mentaux et des asiles. Mais loin du pathos et de la mièvrerie, c'est à travers la comédie que le réalisateur **Giulio Manfredonia** a choisi d'aborder ce thème fort. Pour ce faire, il s'est inspiré de l'histoire vraie d'une coopérative d'anciens patients d'un asile géré par un syndicaliste et un psychiatre à **Pordenone**. Le sujet du film est traité d'une manière remarquable : sans tabou et cependant, tout au long du scénario, on découvre - à travers le regard du réalisateur - la chaleur et la tendresse que chacun devrait avoir en présence d'une personne déficiente



mentalement. Bien documenté, des maladies telles que la schizophrénie, l'autisme, la dépression ou encore la paranoïa n'auront bientôt plus de secret pour le commun des mortels ! Un film plein d'empathie, à voir absolument.

La réalisatrice **Francesca Comencini** proposera avec **«Lo spazio Bianco»**, quant à elle, sa réflexion sur la condition humaine à travers le beau portrait d'une femme forte et fragile à la fois. La question posée est universelle : on se croit maître de son destin et de ses choix mais jusqu'à quel point le sommes-nous vraiment ?

Les films en compétition sont bien entendu le pôle attractif de ce festival mais pas seulement. En effet, une riche sélection de huit films permet de découvrir un panorama élargi du meilleur du cinéma transalpin récent.

Avec des comédies bien sûr comme **«Italians, ci facciamo sempre riconoscere»**, le dernier film à sketches de **Giovanni Veronesi** (**Manuale d'amore**) ou encore **«Focaccia blues»**, qui raconte l'histoire vraie d'une petite focacceria d'Altamura qui a su mettre en



# Film Italien d'Ajaccio



fuite le colosse américain **Mc Donald's**. Mais aussi des films plus profonds comme **«Piano solo»** qui retrace le parcours de **Lucas Flores**, musicien italien de génie, qui s'est suicidé en 1995, peu de temps avant ses quarante ans ou le polar hitchcockien de cette édition 2010, **«La doppia hora»** de **Giuseppe Capotondi**, un film palpitant sur fond de speed dating, d'amour et de désir... Sans oublier la projection du film devenu culte **«La classe operaia va in paradiso»** porté par un trio marxiste de choc formé par **Elio Petri** (réalisateur), **Ugo Pirro** (scénariste) et **Gian Maria Volontè** et qui défraya la chronique, lors de sa projection au **festival de Cannes** en 1972.

Le **Festival** attire chaque année un public toujours plus nombreux et plus diversifié. En 2009, la onzième édition a enregistré une belle fréquentation globale du public : environ 7 500 spectateurs (scolaires et grand public) se sont pressés dans l'auditorium du **Palais des Congrès** transformé en salle obscure ! Des chiffres qui seront sans doute dépassés cette année...

## >>>>> Entretien avec **Agnès Leca**

CHEVILLE OUVRIÈRE DU FESTIVAL

► **Depuis plus de dix années, toute l'équipe du festival fait découvrir un cinéma italien plein d'émotion. Pouvez-vous nous présenter cette édition 2010 en quelques mots ?**

Nous avons eu beaucoup de coups de cœur cette année : c'est donc une sélection très hétéroclite qui est proposée. Des thèmes très forts et très différents sont abordés : le handicap mental avec **«Si può fare»**, la réinsertion avec **«Tutta colpa di giuda»** et **«Giulia non esce la sera»**, la malbouffe avec **«Focaccia blues»**... Le cinéma italien est en plein essor : Pour preuve, cette année, contrairement aux autres éditions, de nombreux films programmés ont déjà été projetés dans des salles françaises. Donc, nous avons pu travailler plus que d'habitude avec des distributeurs français. A ce propos, un grand merci à Marie-Diane Leccia pour son aide !

► **A l'occasion du 15e anniversaire de la mort de Gian Maria Volontè, est programmée la projection du film «La classe operaia va in Paradiso» d'Elio Petri. Pouvez-vous nous dire quelques mots sur cette soirée spéciale ?**

Il s'agit d'un partenariat avec la cinémathèque de corse qui m'a gentiment proposé de faire projeter pendant le festival (le 20 octobre à 18h30) le film **«La classe operaia va in paradiso»** en présence de **Giovanna Gravina**, la fille de **Gian Maria Volontè** et de **Jean Gili**, grand spécialiste du cinéma italien pour rendre hommage à ce grand acteur disparu il y a 15 ans. Nous sommes ravis de ce partenariat et remercions l'équipe de la cinémathèque

► **Comme tous les ans, votre sélection de films met en lumière la production récente du cinéma Italien. Pourquoi ce choix ?**

Les films récents restent une découverte car les classiques ont déjà été souvent vus et revus ! De plus cela nous montre l'Italie telle qu'elle est aujourd'hui et pour les scolaires et étudiants, cela entre dans leur programme.

► **On le sait, en cette période de crise, les associations connaissent parfois des situations délicates. Quelles sont les principales difficultés auxquelles votre association est confrontée ?**

Nous avons la chance d'avoir des partenaires fidèles : la CTC, la CCM (qui va offrir cette année la possibilité de gagner 2 billets pour Florence et 2 pour Venise), l'ACSE (agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), le Carrefour Market Mezzavia, Olivieri primeurs... et surtout un public qui répond présent chaque année. Nous espérons simplement que cette douzième édition soit aussi bien accueillie que les précédentes !

Plus d'informations sur les horaires  
et les jours de projection sur [www.iffa.fr](http://www.iffa.fr)

### 8 Films en compétition

Cosmonauta, Giulia Non Esce la Sera, Si Puo Fare, La Prima Linea, La Bella Gente, La Nostra Vita, Cosa voglio di più, Mine Vaganti,

### 8 Films hors compétition / Panorama

Lo spazio bianco, Piano Solo, Focaccia blues, Italians, Ci facciamo sempre riconsocere..., Questione di Cuore, La Doppia Ora, Tutta Colpa di Giuda, La classe operaia va in paradiso.

# Corsica

PAR G.P.

## **PATRIMONIO : Inscription au Concours Général Agricole 2011**



Le **Concours Général Agricole de l'année 2011** est ouvert aux candidats de notre île, qui devront retirer un dossier d'inscription à la **Chambre Régionale d'Agriculture** ou bien le télécharger sur le site [www.cga-paris.com](http://www.cga-paris.com). Les dates limites d'inscription sont les suivantes :

Le 10 octobre par Internet pour les produits laitiers au plan national, et les produits laitiers pour l'exportation.

Le 31 octobre ou le 10 novembre par Internet pour les apéritifs, bières, charcuterie, eaux-de-vie (sauf Armagnac), huîtres, jus de fruit, miels et hydromels.

Le 20 novembre ou le 30 novembre par Internet pour les vins et liqueurs.

Le 4 janvier 2011 sur dossier ou par Internet pour les produits oléicoles.

Pour ce qui concerne le concours des vins, les candidats peuvent s'inscrire à partir du 2 novembre jusqu'au 10 décembre 2010.

## **PRUNELLI DI FIUM'ORBÙ : Cours de théâtre**

Depuis le 6 octobre, **I Stroncheghjetta** proposent des ateliers théâtre pour les enfants et les adolescents. Les cours seront donnés à la **salle Cardiccia à Migliacciaru**. À travers des séances ludiques, les apprentis comédiens apprendront le travail du souffle, l'expression scénique, le mime, les jeux de rôle. Un spectacle de fin d'année est généralement présenté aux parents. Le secrétariat de l'association est à votre disposition pour répondre à vos questions au **06 09 76 82 44**.



## **Et vide-grenier**

L'association fium'orbaise de protection des animaux et de l'environnement organise un vide-grenier le samedi 9 octobre. Rendez-vous est donné aux chineurs de toute la région à partir de 8 heures 30, sur la place de la mairie. Les stands peuvent être loués pour la modique somme de 10 euros.

## **Linguizzetta : Aquagym**

Les séances d'aquagym se dérouleront à **Rivabella** dans une piscine d'eau de mer à 32°C et seront dirigées par un moniteur diplômé d'état. Les tarifs sont fixés à 8 euros la séance et à 49 euros par mois. Les horaires sont les suivants :

Le vendredi de 18 heures à 19 heures ; les samedi et dimanche de 10 heures 30 à 11 heures 30, de 14 heures à 15 heures, de 17 heures 30 à 18 heures 30 ; le lundi de 10 heures à 11 heures 30, de 14 heures à 15 heures, de 17 heures 30 à 18 heures 30.

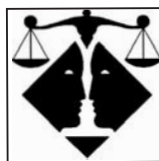


## **LECCI : Douzième salon d'automne**

La mairie de **Lecci** est heureuse de vous convier à la douzième édition de son salon d'automne qui vous accueillera du 5 au 27 novembre. Chaque année de nombreux artistes régionaux exposent leurs œuvres au cœur de la commune pour les centaines de visiteurs et amateurs d'art de la région. Les personnes souhaitant obtenir une place pour exposer peuvent se faire connaître auprès des services municipaux jusqu'au 22 octobre inclus, en téléphonant au **04 95 71 43 43**.

## **PETRETO-BICCHISANO : Accès au droit**

Une juriste du conseil départementale de l'accès au droit peut vous recevoir à la mairie pour vous informer sur vos droits tous les premiers vendredis de chaque mois, de 9 heures à 12 heures. Préparez vos questions à l'avance pour la prochaine rencontre, le vendredi 5 novembre.



## **ALGAJOLA : Activités de l'association familiale d'Algajola**

Les ateliers théâtre ont rouvert le samedi 2 octobre. Vous pouvez prendre vos inscriptions et venir compléter la troupe de comédiens déjà présente. Les ateliers ont lieu dans les locaux de l'association, terre-plein de la gare. Les séances de gymnastique débiteront le lundi 11 octobre. Voici le programme des activités proposées :

- Le lundi à 9 h 30 :** Yoga
- Le lundi à 18 h 30 :** Gymnastique
- Le lundi à 20 h 30 :** Théâtre adultes
- Le mardi à 9 h :** Gymnastique
- Le mardi à 13 h 30 :** Broderie Patchwork
- Le mardi à 20 h 30 :** Salsa
- Le mercredi à 14 h :** Théâtre enfants
- Le mercredi à 16 h :** Théâtre adolescents
- Le mercredi à 19 h :** Salsa
- Le jeudi à 13 h 30 :** Peinture
- Le jeudi à 18 h 30 :** Gymnastique
- Le jeudi à 20 h 30 :** Théâtre adultes
- Le vendredi 9 h :** Gymnastique
- Le vendredi à 13 h 30 :** Broderie Patchwork
- Le vendredi à 18 h 30 :** Yoga
- Le samedi à 14 h :** Théâtre enfants
- Le samedi à 16 h :** Théâtre adolescents



## **VIGNOLA : Club d'astronomie**

Non loin d'**Ajaccio**, au cœur du **lieu-dit Vignola**, s'élève un abri métallique sur rails. Il suffit de le déplacer pour libérer les télescopes des membres, de gros instruments d'optiques parfois reliés à un ordinateur pour prendre des clichés de la voûte céleste. Certains soirs, l'observatoire ouvre ses portes aux amateurs qui voudraient découvrir cette discipline et s'initier à l'astronomie. Une participation de 2 euros par personne est demandée. Informations au **04 95 21 22 01** aux heures de bureau.



## **PROPRIANO : Théâtre avec Francis Huster**

Le samedi 16 octobre, **Francis Huster** vous donne rendez-vous dans le théâtre de Propriano pour assister à la représentation de la pièce **«La Traversée de Paris»**, écrite par **Marcel Aymé**. La vente des billets et les réservations se font à l'**office de tourisme de Propriano**. Tel : **04 95 76 01 49**.



## **LEVIE : Endurance Moto**

Le **moto club Valinco** organise, le dimanche 31 octobre à **Levie**, la deuxième Edition de son endurance moto. Vous pouvez obtenir des renseignements concernant cette épreuve, y compris concernant les bulletins d'engagement sur le site du MotoClub : <http://www.motoclubvalinco.com>. Contact téléphonique au **06 17 29 57 22**.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À [PAESI@LIVE.FR](mailto:PAESI@LIVE.FR)

57

## AVIS DE CONSTITUTION

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : "A PIATATELLA"  
**Capital** : 40.000,00 euros  
**Siège** : Chemin de Saint François, à Monticello (20220)  
**Objet** : La société a pour objet directement ou indirectement tant en France qu'à l'étranger :  
La création, et l'exploitation d'une d'un hôtel de tourisme classé (APE : 5510Z) sur la commune de Monticello.  
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à l'activité citée ci-dessus.  
**Durée** : Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés  
**Apports** : Les associés n'ont fait que des apports en numéraire :  
A savoir la somme de 40.000,00 euros. Ladite somme a été déposée auprès de l'Agence Bancaire Société Générale à Ile-Rousse  
**Présidence** : Est nommée statutairement Première Présidente : Mme Valérie Tocque, épouse Servant, née le 13 janvier 1970 à Neuilly-sur-Seine, de nationalité française, demeurant, Chemin de Saint François à Monticello (20220), Haute-Corse  
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

59

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 20.09.2010, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : **BOUCHERIE ILE DE BEAUTE**  
**Capital** : 1000 euros  
**Siège** : Rés. Petra Verde, Fango, 20200 Bastia  
**Objet** : La société a pour objet :  
Le commerce de boucherie.  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
**Gérant** : M. Elbay Elkhadir, demeurant, Résidence Petra Verde, Fango, 20200 Bastia  
**Immatriculation** : Au RCS de Bastia

Pour avis, le gérant.

31

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P en date du 04 octobre 2010 à Santa Reparata di Balagna, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination** : **ISULA INFORMATIQUE**  
**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Capital** : 3000 euros  
**Siège social** : CHEZ M. GRAS JOSEPH LOT CEDRAJU, SANTA REPARATA DI BALAGNA, 20220 ILE ROUSSE  
**Objet** : VENTE DE MATERIEL INFORMATIQUE LOGICIEL, ET AUTRES DERIVES INSTALLATION DE GROS SYSTEMES RESEAUX  
**Durée** : 99 ans  
**Gérant** : Monsieur FLORI Jean-Baptiste 40, Lotissement Castellacci, 20220 Monticello  
**Immatriculation** : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

36

## LNA

SARL au capital de 1000 euros  
27, Cours Soeur Amélie - 20100 Sartène

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sartène du 15 septembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : **LNA**  
**Siège** : Sartène (Corse), 27, Cours Soeur Amélie  
**Objet** : Salon de coiffure mixte, esthétique, bijouterie fantaisie, produits de beauté, maroquinerie  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés  
**Capital** : 1000 euros  
**Gérance** : Nadia Daina, née le 1er janvier 1972 à Marseille, 13ème, demeurant Maison Mattei, Sartène (Corse)  
**Immatriculation** : RCS Ajaccio

Pour avis, Le représentant légal.

42

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 septembre 2010, il a été créée une société représentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société Civile Immobilière (S.C.I.)  
**Dénomination** : **CHJARA FLO**  
**Durée** : 99 ans  
**Siège** : Villa Bellagamba, Renaghjolo de Palavesse, 20137 Porto-Vecchio  
**Capital** : 100 euros  
**Objet** : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger, l'acquisition, la construction, la vente, la promotion, la gestion de tous biens immobiliers et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.  
**Gérant** : Mme Sandra Monti, Villa Bellagamba, Renaghjolo de Palavesse, 20137 Porto-Vecchio  
**Immatriculation** : Au RCS Ajaccio

Le gérant,

04

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : SARL  
**Dénomination** : **CORSE HYDRO-MECA**  
**Capital** : 3000 euros  
**Siège social** : 675 Avenue Valrose, RN 193, Campi Rossi - 20290 Borgo  
**Objet social** : Le conseil, le dépannage, la réparation ou l'entretien de tous matériels hydrauliques, électriques ou mécaniques portant sur tout type de véhicule ou matériel de travaux-publics, agricole ou de motoculture et tout ce qui se rattache directement ou indirectement à l'objet social  
**Durée** : 99 ans  
**Gérant** : Stéphane LACHANA, demeurant 675, Avenue Valrose, RN193, Campi Rossi 20290 Borgo, nommé pour une durée indéterminée  
**La société sera immatriculée** au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis, le gérant

30

## SOFIRAL

Société d'Avocats  
Résidence Mattéa - Route de la Mer  
20213 Folelli  
Tél : 04.95.59.83.11 / Fax : 04.95.59.82.71

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 septembre 2010, il a été constitué une société représentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme sociale** : SARL  
**Dénomination sociale** : **LES FLEURS D'HELENA**  
**Siège social** : Place de la Poste - Lieu dit «Ortone» - Morosaglia - 20218 Ponte-Leccia.  
**Objet social** : La création et aménagement espaces verts, réparation de débroussailluses, tronçonneuses et petite mécanique, vente de plantes et de fleurs et d'arbres, tout travaux de plantation ect..  
**Durée de la société** : 99 ans  
**Capital social** : 1500 euros  
**Gérance** : La SARL A SMACHJERA DI CASTINETA dont le siège social est 20218 CASTINETA, immatriculée sous le n°RCS BASTIA 424972859, représentée par son gérant, Monsieur Jean Michel DE MEYER demeurant 20218 CASTINETA  
**Immatriculation de la société** au RCS de Bastia

23

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 29/09/2010 à Ajaccio, Mlle Deborah PAGANO, employée de salon de coiffure, domiciliée lieu dit Pastricciolella 20129 Bastelicaccia et Mlle Séverine Maraninchi, employée de salon de coiffure, domiciliée les Terrasses d'Assunta bâtiment E, Marguerites 20090 Ajaccio ont formé entre elles une société à responsabilité limitée ayant pour **objet** l'exploitation d'un salon de coiffure  
La **durée** est fixée à 99 années, à compter du 29/09/2010  
Le **siège social** est résidence la Rocade, Bâtiment C Avenue Maréchal Lyautey 20090 Ajaccio  
La **dénomination sociale** est **L'Atmosphair**.  
Les associés ont fait, à la société, les apports suivants :  
Mlle Pagano a fait apport de 4000 euros et Mlle Maraninchi a fait apport de 4000 euros Ensemble constituant le capital social de 8000 euros  
La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour extrait, Signature de l'associé ayant pouvoir à cet effet

51

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/09/2009, il a été constitué une SCI au capital de 2000 euros, enregistrée Bordereau 2010/1026 Case n°9.  
**Dénomination** : **SCI MAGJEAN**  
**Objet** : Achat, vente, location, gestion de tout bien immobilier  
**Siège** : ZA CORBARA - RN 197 - 20256 Corbara  
**Durée** : 70 ans  
**Gérance** : Marc PILLIARD, Route de Santa Reparata, 20220 l'Ile-Rousse  
**Immatriculation** : RCS Bastia

09

## COTE SUD PISCINES

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital social de 5.000 euros  
Siège social : 8, Alpina Di Vetta  
La Trinité - 20137 Porto-Vecchio

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 04 octobre 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée.  
**DENOMINATION SOCIALE** : «**COTE SUD PISCINES**»  
**CAPITAL** : 5.000 euros divisés en 100 parts sociales de 50 euros chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux en proportion de leurs apports respectifs.  
**SIÈGE** : 8, Alpina Di Vetta - La Trinité - 20137 Porto-Vecchio  
**OBJET - La société a pour objet** :  
- Le revêtement, l'étanchéité, la filtration et l'entretien de piscines et la petite maçonnerie.  
**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce.  
**GERANT** : Monsieur Olivier DULONDEL, né le 03 mars 1965 à VERNON (27), domicilié Alpina Di Vetta - La Trinité - 20137 PORTO VECCHIO, est nommé aux fonctions de gérant de la société pour une durée indéterminée.  
**IMMATRICULATION** : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis,  
La gérance.

29

## SOFIRAL

Société d'Avocats  
Résidence Mattéa  
Route de la Mer - 20213 Folelli

Suivant acte sous seing privé en date à Folelli du 08 septembre 2010, enregistré à la Recette des Impôts de BASTIA le 1er octobre 2010, bordereau n°2010/1027 case n°6, Madame Helena TSOULLI, demeurant Place de la Gare lieu dit "PONTE LECCIA" MOROSAGLIA, 20218 PONTE LECCIA immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 400816732, A CEDE à la société LES FLEURS D'HELENA, SARL au capital de 1500 euros, dont le siège social est lieu dit ORTONE, MOROSAGLIA 20218 PONTE LECCIA, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia, représentée par la société A SMACHJERA DI CASTINETA ( n°424 972 856 RCS BASTIA) prise en la personne de son représentant légal Monsieur Jean Michel de MEYER, un fonds de commerce de vente de fleurs fraîches plantes, arbustes à fleurs, produits poterie, aliments bétail, sis et exploité place de la gare, lieu dit PONTE LECCIA, MOROSAGLIA 20218 PONTE LECCIA, moyennant le prix de 40.000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er octobre 2010. L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au **Cabinet SOFIRAL**, Résidence Mattéa, Route de la Mer, 20213 Folelli.

10

SCP D'AVOCATS AU BARREAU DE NICE  
**DELPLANCKE - LAGACHE**

**POZZO di BORGIO -  
ROMETTI - MARTY - ROTGÉ  
- SANSEVERINO - KOULMANN**

**KARAGOZYAN-LAUZE -  
POZZO di BORGIO**

57, Promenade des Anglais  
06048 Nice Cedex 1

**SOCIETE «SICO GROUPE»**

SARL au capital de 6.000 euros  
Siège social : Biguglia (20620)  
Zone Industrielle de Tragone  
Lot Ascosa  
RCS Bastia : 489 366 518

Aux termes du procès-verbal en date du 28 janvier 2010, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social, à compter du même jour, aux activités d'"acquisition et la gestion de toutes valeurs, prises de participation, d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières" et de modifier l'article 2 des statuts en conséquence.

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le gérant,

35

**Etude de Me Jean CRUCIANI**

Notaire - Place Paoli  
Villa Zanardi - 20220 Ile-Rousse

**AVIS DE CHANGEMENT DE  
REGIME MATRIMONIAL**

**Information concernant les époux :**  
PERETTI Simon Jean, retraité,  
FARRAS-PAGES Rosaire, sans profes-  
sion,  
Demeurant à 20260 Calvi, 10, rue  
Albert 1er, mariés sans contrat, le 2  
décembre 1967 à Berga.

**Information concernant la modifica-  
tion du régime matrimonial :**

Adoption du régime de la séparation de  
biens,  
Acte contenant le changement de régi-  
me matrimonial reçu par Me Jean Cru-  
ciani, notaire à l'Ile-Rousse, le  
04.10.2010.

**Informations concernant l'opposi-  
tion :**

Oppositions à adresser, s'il y a lieu,  
dans les trois mois de la date de paru-  
tion du présent avis, par lettre recom-  
mandée avec demande d'avis de  
réception ou par exploit d'huissier,  
auprès de Me Jean Cruciani, notaire à  
l'Ile-Rousse, Place Paoli.

Pour avis et mention,  
Me Jean CRUCIANI, Notaire.

27

**«ILE DE BEAUTE  
AUTOMOBILES»**

Société Anonyme  
Capital : 60.000 euros  
Siège social : Ajaccio (Corse du Sud)  
Lieu dit U STRETTU - Route de la Rocade  
R.C.S : Ajaccio B 343 960 258

Suivant délibération des actionnaires en  
date du 27 Septembre 2010 :

- Florian CASABIANCA, demeurant à  
PERI (20167 MEZZAVIA) - Lieudit TER-  
MINONE, a été nommé Administrateur  
pour six ans

- Il a été pris acte du changement de  
dénomination du Commissaire aux  
Comptes titulaire, qui n'est plus Mathieu  
BACCI mais la SCP des Commissaires  
aux Comptes BACCI-MINICONI-ROSSI -  
Immeuble IVOIRE - Route de MEZZAVIA  
- Col du STILETTO - 20090 AJACCIO.

Pour Avis,

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex  
Accès Minitel 3617 Infogreffe

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

17

Par jugement en date du 28/09/2010, le  
Tribunal de Commerce de Bastia a pro-  
noncé l'ouverture d'une procédure de li-  
quidation judiciaire simplifiée à l'égard de la :  
SARL Clim'E Sole (SARL)  
Rue Laurent Casanova  
Imm. Le Pouillon  
20200 Bastia

**Activité :** Vente et installation de sys-  
tèmes à énergie solaire.... travaux d'ins-  
tallation électrique  
**RCS Bastia :** B 512 855 982, 2009 B 247  
**Juge commissaire :**  
M. Ange Louis Guidi  
**Juge commissaire suppléant :**  
Mme MA Fouquet

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi,  
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,  
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.  
Les déclarations de créances sont à  
déposer dans les deux mois suivant la  
publication au Bodacc auprès du Liquida-  
teur.

18

Par jugement en date du 28/09/2010, le  
Tribunal de Commerce de Bastia a pro-  
noncé la Résolution du Plan et l'ouverture  
d'une procédure de liquidation judiciaire  
à l'égard de la :  
Société Insulaire de Travaux "SIT"  
(SARL)  
Place de la Mairie  
20215 Piano

**Activité :** Travaux de maçonnerie,  
second oeuvre, finitions, peintures, isola-  
tions  
**RCS Bastia :** B 392 208 765, 93 B 184  
**Juge commissaire :**  
M. OAP Grimaldi  
**Juge commissaire suppléant :**  
M. Ange Louis Guidi  
**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi,  
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,  
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à  
déposer dans les deux mois suivant la

publication au Bodacc auprès du Liquida-  
teur.

Les déclarations de créances sont à  
déposer dans les deux mois suivant la

publication au Bodacc auprès du Liquida-  
teur.

19

Par jugement en date du 28/09/2010,  
le Tribunal de Commerce de Bastia a  
prononcé la Résolution du Plan et l'ou-  
verture d'une procédure de liquidation  
judiciaire à l'égard de :

IBS Rent (SARL)  
Parc d'Activité de Purettone  
20290 Borgo

**Activité :** Gestion et commercialisation  
de tout établissement de tourisme et de  
loisirs

**RCS Bastia :** B 438 090 771, 2001 B 169  
**Juge commissaire :**  
M. Jean Marc Cermolacce

**Juge commissaire suppléant :**  
M. Jacques de Zerbi  
**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi,  
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,  
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à  
déposer dans les deux mois suivant la  
publication au Bodacc auprès du Liquida-  
teur.

**REDRESSEMENT JUDICIAIRE**

20

Par jugement en date du 28/09/2010, le  
Tribunal de Commerce de Bastia a pro-  
noncé à l'égard de la :

SARL 2R (SARL)  
Lieu-dit Guallo Piano  
Route du Couvent  
20232 Oletta

**Activité :** Construction, promotion  
immobilière, maçonnerie

**RCS Bastia :** B 453 096 166, 2004 B 128  
Une procédure de redressement judiciaire

**Juge commissaire :**  
M. Jean Marc Cermolacce

**Juge commissaire suppléant :**  
M. Ange Louis Guidi  
**Mandataire judiciaire :** Me P.P. de Moro  
Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera,  
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à  
déposer dans les deux mois suivant la  
publication au Bodacc auprès du Man-  
dataire Judiciaire.

Pour extrait,  
SCP NAPPI-CASANOVA,  
Greffiers Associés

24

**AVIS D'OUVERTURE  
D'ENQUÊTES CONJOINTES**

**PREALABLES A LA DECLARATION D'UTILITE  
PUBLIQUE ET PARCELLAIRE CONCERNANT  
L'ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION  
D'UN IMMEUBLE CADASTRE F 156  
EN VUE DE LA CREATION D'UNE AIRE  
DE STATIONNEMENT ET D'UN ESPACE PUBLIC**

**PROJET POURSUIVI PAR LA COMMUNE DE SAN GAVINO DI TENDA**

Le sous-préfet de CALVI (Haute-Corse),  
informe le public qu'en exécution de son arrêté n° 2010/85 en date du 30 septembre  
2010, il sera procédé sur la commune de San Gavino Di Tenda à une enquête  
conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet d'acqui-  
sition par voie d'expropriation de l'immeuble cadastré F n°156 sur le territoire de la  
commune de San Gavino Di Tenda.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquêtes, seront déposés en mairie  
de San Gavino Di Tenda du mercredi 20 octobre au lundi 22 novembre 2010 inclus,  
soit pendant trente-quatre jours consécutifs.

La réception du public s'effectuera pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de  
San Gavino Di Tenda, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la  
disposition du public, ou adressées par écrit au maire ou au commissaire enquêteur  
qui les joindront au registre.

**Madame Caroline DE LUCIA**, domiciliée Résidence U Veranu, Bât. B, Chemin du  
Fort Lacroix, à BASTIA (20200), désignée comme Commissaire Enquêteur, se tiendra  
à la disposition du public à la mairie de San Gavino Di Tenda les :

- \* mercredi 20 octobre 2010 de 13 H à 17 H
- \* mercredi 17 novembre 2010 de 13 H à 17 H
- \* lundi 22 novembre 2010 de 9 H à 12 H

A l'expiration de l'enquête le dossier sera transmis dans un délai d'un mois au sous-  
préfet de CALVI. Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée  
en mairie de San Gavino Di Tenda et à la sous-préfecture de CALVI, où toute personne  
physique ou morale pourra en demander communication.

13

**Etude de Me Jean CRUCIANI**

Notaire  
Place Paoli - Villa Zanardi  
20220 Ile-Rousse  
Tél : 04 95 60 05 92

**DISSOLUTION - SCI NIELLO**

Par assemblée générale extraordinaire  
du 20 février 2010, réitéré en l'acte de  
Me Cruciani du 24.09.2010, les asso-  
ciés de la Société Civile Immobilière, de  
location dénommée SCI NIELLO.  
Au capital de 762,25 euros, constituée le  
28 janvier 1992.

**Siège :** Résidence La Ferme, Chez M.  
Lanata, 20220 Ile-Rousse  
Immatriculée au RCS de Bastia sous le  
n° 384 383 725.

Ont décidé la dissolution anticipée et  
procédé à la liquidation de la SCI avec  
partage et nommé M. Salvini Joseph,  
gérant de ladite SCI, comme liquidateur,  
demeurant, 2, Av. de Gaulle, 20250  
Corte.

Les pièces relatives à cette dissolution,  
compte sociaux et à la radiation seront  
déposés au Greffe du Tribunal de Bastia.

Pour avis, Me J. CRUCIANI, Notaire.

28

**AVIS DE TRANSFERT  
DU SIEGE SOCIAL**

L'assemblée générale de la SARL NMD  
COM'EVENTS au capital de 14.000  
euros, immatriculée au RCS d'Ajaccio  
sous le numéro 518 103 833, s'est  
tenue le 1er Octobre 2010 et il a été  
décidé de transférer le siège social à  
compter du jour de cette assemblée et  
de modifier en conséquence l'article 4  
des statuts de la manière suivante :

« **ARTICLE 4 - Siège social**  
Le siège social est fixé à Les Sept  
Ponts, Lieu-dit les Padules, Route  
d'Alata, 20090 AJACCIO.

Le siège social pourra être transféré en  
tout lieu par décision collective des  
associés représentant au moins les trois  
quarts du capital social. »

Pour avis,

08

**ISULA LOISIRS**

SARL au capital de 1.000 euros  
Siège social : Lieu dit Arciquadra  
20137 Lecci  
RCS Ajaccio 519 406 490

Aux termes d'une décision en date du  
01/09/2010, l'associé unique a décidé  
de modifier la date de clôture des exer-  
cices sociaux et de la fixer au 31  
décembre de chaque année, à compter  
du 1er septembre 2010. L'exercice  
social en cours aura donc une durée de  
douze mois, jusqu'au 31 décembre  
2010.

L'article 14 des statuts a été modifié en  
conséquence.

Pour avis,  
La Gérance.

53

**LOCATION GERANCE**

Suivant acte S.S.P. en date à Miomo du  
21 juin 2010,

Mme MORI Rosine, demeurant Route de  
la Corniche - Miomo - Santa Maria di  
Lota (20200) immatriculée au RCS de  
Bastia sous le n° 321 584 013

**a donné en location gerance :**  
à la Société VITO Corse, immatriculée au  
RCS de Bastia sous le n° 518 094 784,  
demeurant Esplanade Forum du Fangu -  
20200 BASTIA un fonds de commerce de  
Station Service à l'enseigne VITO sis et  
exploité RN 193 - Casatorra - 20620  
BIGUGLIA pour une durée de 12 ans.  
A compter du 27 septembre 2010.





22

## RESULTAT DE MARCHÉ

DEPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant : Direction Générale Adjointe aux Infrastructures, Routes et Transports, Direction des Routes - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio  
adresse internet : <http://www.corse.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs  
Annonce n°25, B.O.A.M.P. 93 A du 14 mai 2010

Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence : 10-dr2a-04

Objet du marché : RN 196 - Déviation de PROPRIANO - Aménagement d'un réservoir incendie - Génie Civile et conduite

Type de marché de travaux : Exécution

CPV - Objet principal : 45247270

Objets supplémentaires : 45111212

45111220

45111291

45112000

Critères d'attribution retenus : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique : 60%

- Prix : 40%

Type de procédure : Procédure adaptée

Attribution du marché ou du lot :

Número du marché ou du lot : 10-DGT-MA-076 - RN 196 - Déviation de PROPRIANO - Aménagement d'un réservoir incendie - Génie Civile et conduite

Nom du titulaire/Organisme : SARL CDTM - Quartier Quatrina - 20110 Propriano

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T) : 538.316,85 euros

Date d'attribution du marché : 22 septembre 2010

Nombre total d'offres reçues : 3

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui

Instance chargée des procédures de recours :

- possibilité : d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision.

- d'un référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L.551-1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse - Direction du Service Juridique

22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30 septembre 2010

21

## AVIS DE PUBLICITE 2010-09

### MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE SELON L'ARTICLE 28 DU CMP

1. Représentant du Pouvoir adjudicateur :

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Haute-Corse  
8, Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 09

2. Objet du marché : Mission de prestations intellectuelles relative au diagnostic concernant l'étanchéité du bâtiment de la DDTM de Haute-Corse, 8, Bd Benoîte Danesi, 20200 Bastia

3. Calendrier envisagé :

L'élément de mission diagnostic se déroulera en novembre 2010

4. Date limite de remise des offres : Le 08 octobre 2010 à 16h00

5. Conditions de retrait du dossier de consultation :

demande par fax à : DDTM 2B/SAPP/PIE

Tél : 04 95 32 84 30 - Fax : 04 95 32 64 50

6. Date d'envoi de l'avis à la publication : 01 octobre 2010

34

## AVIS AU PUBLIC

### COMMUNE DE PARATA

#### ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA CARTE COMMUNALE

Par arrêté du 6 septembre 2010 le maire de la commune de Parata a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration d'une carte communale.

M. Jean-Paul SIMONI, domicilié 4 rue Carnot à Bastia 20200, ayant pour profession expert judiciaire a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du 4 octobre 2010 au 8 novembre 2010, aux jours et heures habituels d'ouverture.

M. le commissaire-enquêteur recevra en mairie les lundis 4 octobre et 8 novembre 2010 de 9 à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire. Ours Pierre LEONI

06

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE FOURNITURES

Identification de l'organisme qui passe le marché

Statut de l'organisme :

Groupement de Communes

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

Adresse : Mairie 20231 VENACO Tél 04 95 47 04 04 - Fax 09 64 39 29 26

Personne représentant le pouvoir adjudicateur : Dr POLI Xavier

Description du marché

Objet du marché :

RENOUVELLEMENT DU POSTE DE RELEVEMENT DE CHABRIERES A CORTE -SERVICE ASSAINISSEMENT

Type de marché : Achat

Nomenclature - Classification CPV :

42124000-4 - Pièces pour pompes, compresseurs, machines ou moteurs.

Caractéristiques principales :

Forme du marché : Marché ordinaire

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base.

Durées :

Durée du marché ou délai d'exécution : 2 mois : début dès notification du marché

Conditions relatives au marché :

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :

Après attribution aucune forme de groupement ne sera exigée.

Conditions de participation

Critères de recevabilité des candidatures

Capacité économique et financière

Référence professionnelle et capacité technique

Critères de sélection des candidatures

Capacité économique et financière

Référence professionnelle et capacité technique

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

Prix des prestations 60%

Valeur technique 40 %

Procédures : MAPA

Publications relatives à la même consultation : Néant

Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 28 Octobre 2010 à 11:00

Délai de validité des offres : 90 jours

Informations complémentaires :

Número de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2010-22

Renseignements complémentaires : LE DESCRIPTIF TECHNIQUE EST JOINT EN ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Conditions particulières de retrait des dossiers :

- Modalités à observer pour l'obtention du DCE : DCE REMIS SUITE A DEMANDE PAR TELECOPIE au 09 64 39 29 26

Conditions de remise des candidatures ou des offres : Obligation d'envoi des offres par pli postal en recommandé avec accusé de réception

Date d'envoi du présent avis : 04/10/2010

01

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES AMENAGEMENT DE LA RD 63 COMMUNE DE L'ILE ROUSSE

(Projet poursuivi par le Conseil Général de la Haute-Corse)

2ème insertion.

DUREE DES ENQUETES : (arrêté préfectoral n° 2010-214-0001 du 2 août 2010)

Pendant 16 jours consécutifs, soit du lundi 4 octobre au mardi 19 octobre 2010 inclus se dérouleront sur la commune de L'île Rousse :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la RD 63, entre les PK 0,00 et 0,350.

- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les parcelles à acquérir pour la réalisation de ce projet, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

\* Mairie de L'île Rousse.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur Marc AUSTI Demeurant Résidence Orezza I - Les hauts de Toga - 20200 BASTIA, sera présent pour recevoir les observations du public en mairie de L'île Rousse, selon les modalités suivantes

- Lundi 4 octobre 2010 de 13H00 à 16H30

- Mardi 19 octobre 2010 de 09H00 à 12H00

A l'expiration des enquêtes, les dossiers seront transmis dans le délai d'un mois au préfet de la Haute-Corse.

Copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de L'île Rousse, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Service Environnement et Développement Durable), où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication.

## **SARL ENTREPRISE INSULAIRE DE PEINTURE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège : Route de Bonifacio - Lieu-dit Caniccia  
Precojo - 20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio : 390 191 617

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 septembre 2010, les associés ont décidé de transférer le siège social de : Route de Bonifacio, Lieu-dit Caniccia, Précojo, 20137 Porto-Vecchio, à : **Immeuble U Centru, Lieu-dit "Tenda", bâtiment B, 20137 Porto-Vecchio**, à compter du 1er septembre 2010, et de modifier en conséquence l'article 4 "Siège social", des statuts. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La gérance.

"Aux termes d'un acte SSP du 16/09/2010, il a été notifié la résiliation amiable du contrat de location gérance de fonds de commerce d'hôtel restaurant entre M. Jean Baptiste Louis Fieschi demeurant Lieu-dit Paomia, 21030 Cargèse (loueur), et la SARL Société d'Exploitation de l'Hôtel Impérial, 6, Bd Albert 1er, 20000 Ajaccio, capital 10.000 euros RCS Ajaccio : B 438 094 302 (locataire gérant), résiliation à la date du 16/09/2010".

Pour avis,

## **RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce parue dans le présent journal du 01/10/2010 concernant la Société "S.A DU GOLF DE SPERONE".  
**Il fallait lire :** La Société CEECA, représentée par Monsieur Bruno Lementec, 112, Avenue Kleber, 75116 Paris.

"Aux termes d'une AGE du 13/06/2010, enregistré à SIE de Porto-Vecchio, le 30.09.2010, bordereau 2010/338, case n°1, les actionnaires de la SAS "ANTOINE CESARI ET FILS BÂTIMENTS PORTO-VECCHIO", siège : Porto-Vecchio (20137), Caravelle I - Le Port, au capital de 269.713 euros, RCS Ajaccio : n°B 322 993 858, ont décidé d'augmenter le capital en numéraire de 11.815 euros, par incorporation d'une créance certaine liquide et exigible. Le capital passe à 281.528 euros divisé en 18.467 actions dont 775 actions nouvelles entièrement attribuées à l'apporteur, M. Antoine Cesari".

Pour avis,

## **RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce parue dans le présent journal du 01/10/2010 concernant la Société "S.A DU DOMAINE DE SPERONE".  
**Il fallait lire :** La Société CEECA, représentée par Monsieur Bruno Lementec, 112, Avenue Kleber, 75116 Paris.

## **RECTIFICATIF**

A l'annonce publiée dans l'Informateur Corse Nouvelle du 13 Aout 2010 N° 6326 concernant la Société d'exploitation des Bains de Mer de Pineto ; C'est par erreur qu'il a été mentionné que la durée de la société était prorogée de 99 années,  
**Il fallait lire :** 69 années.

Pour avis, Le gérant.

## **Communes de PALASCA, BELGODERE, MONTICELLO, OCCHIATANA, ILE ROUSSE et CORBARA**

### **TRANSFERT DE LA SERVITUDE DE PASSAGE DES PIÉTONS LE LONG DU LITTORAL**

## **AVIS**

#### **1ère insertion.**

En exécution des arrêtés préfectoraux n°2010274-0015, 2010274-0017, 2010274-0019, 2010274-0018, 2010274-0016, 2010274-0020 en date du 1er octobre 2010, il sera procédé, dans les communes de **Palasca, Belgodère, Monticello, Occhiatana, Ile Rousse et Corbara**, à une enquête publique concernant le transfert de la servitude de passage des piétons le long du littoral.

Le dossier d'enquête sera à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture des mairies de Palasca, Belgodère, Monticello, Occhiatana, Ile Rousse et Corbara durant la présente enquête, soit du mercredi 27 octobre 2010 au mercredi 1er décembre 2010.

Le public pourra consulter le Commissaire Enquêteur présent les jours et heures suivants aux mairies de :

**PALASCA :** jeudi 28 octobre 2010 de 15 h 30 à 17 h 00  
mercredi 10 novembre 2010 de 14 h 00 à 16 h 00  
mardi 30 novembre 2010 de 14 h 00 à 16 h 00

**BELGODERE :** jeudi 28 octobre 2010 de 10 h 30 à 12 h 30  
mercredi 10 novembre 2010 de 8 h 30 à 10 h 30  
mardi 30 novembre 2010 de 8 h 30 à 10 h 30

**MONTICELLO :** mercredi 27 octobre 2010 de 8 h 00 à 10 h 00  
mardi 9 novembre 2010 de 10 h 00 à 12 h 00  
mercredi 1er décembre 2010 de 8 h 00 à 10 h 00.

**OCCHIATANA :** jeudi 28 octobre 2010 de 14 h 00 à 15 h 30  
mercredi 10 novembre 2010 de 10 h 30 à 12 h 00  
mardi 30 novembre 2010 de 10 h 30 à 12 h 00.

**ILE ROUSSE :** jeudi 28 octobre 2010 de 8 h 00 à 10 h 00  
mardi 9 novembre 2010 de 8 h 00 à 10 h 00  
mercredi 1er décembre 2010 de 10 h 00 à 12 h 00

**CORBARA :** mercredi 27 octobre 2010 de 10 h 00 à 12 h 00  
mardi 9 novembre 2010 de 14 h 00 à 16 h 00  
mercredi 1er décembre 2010 de 13 h 30 à 16 h 00.

P/le Préfet et par délégation,  
le Directeur départemental des Territoires  
et de la Mer, Roger TAUZIN.

## **AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

### **PROCEDURE ADAPTEE**

(Article 26.11.2 et 28 du Code des Marchés Publics)

- 1. Identification de l'organisme qui passe le marché :**  
Association « Saint-Paul » - Château Bacciocchi  
CS 15001 - 20700 Ajaccio Cedex 9
- 2. Objet du marché :** Réfection des salles de classe Bâtiment Saint Louis
- 3. Délai :** Le délai de réalisation est fixé à 12 semaines à compter du 15 Novembre 2010.
- 4. Critères d'attribution :**  
- la valeur technique de l'offre Coef. 0,3  
- l'engagement sur délai de réalisation Coef. 0,4  
- le prix des prestations Coef. 0,3  
Le critère prix sera apprécié au vu du détail estimatif fourni par le candidat. La valeur technique sera appréciée au vu du mémoire technique du candidat qui décrira notamment la fiche technique des matériaux et les opérations à effectuer ainsi que leur coût de revient.
- 5. Procédures :**  
- Procédure adaptée Marché inférieur à 90 000 euros Hors Taxes.
- 6. Modalités d'obtention du dossier de consultation :**  
**Les documents peuvent être demandés ou retirés à partir du 11 octobre 2010 à l'adresse suivante :**  
Monsieur Jean-Rémi EYSSAUTIER  
Architecte - 2, Cours Grandval - 20000 Ajaccio
- 7. Renseignements d'ordre administratif :**  
**Pièces constitutives du marché :**  
- Acte d'engagement  
- Devis de l'entreprise
- 8. Date limite de réception des offres :** Vendredi 29 Octobre 2010 à 12 h
- 9. Les dossiers devront être envoyés ou déposés à l'adresse suivante :**  
Association « Saint-Paul » - Château Bacciocchi CS 15001  
Avenue Maréchal Lyautey - 20700 Ajaccio Cedex 9
- 10. Date de validité des offres :** 30 jours

#### **ANNEXE**

**Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus et les documents retirés :**  
Monsieur Jean-Rémi EYSSAUTIER  
Architecte - 2, Cours Grandval  
20000 Ajaccio

## **"ACTALIS MEDITERRANEE"**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8000 euros  
Siège : Lieu-dit "Cardello" - 20620 Biguglia  
RCS Bastia : 438 070 252

Cette parution annule et remplace l'annonce n°30, parue dans l'Informateur Corse, N°6331, du 24 au 30 septembre 2010, dans laquelle une erreur s'est glissée.

Aux termes d'une délibération en date du 23 août 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée ACTALIS MEDITERRANEE, a décidé :

- de transférer le siège social du Lieu-dit "Cardello", 20620 Biguglia, au **Lieu-dit San Lorenzo, RN 193, Centre Commercial Rive Droite, 20620 Biguglia**.

- de modifier la dénomination sociale : **Ancienne mention :** ACTALIS MEDITERRANEE

**Nouvelle mention :** BBA Expertise Corse

En conséquence les articles 3 et 4 des statuts seront modifiés et dépôt sera fait au RCS de Bastia

Pour avis,

## **VENTE DE FONDS DE COMMERCE**

Par acte sous seing privé en date de MARSEILLE du 1 octobre 2010, enregistré au SIE d'AJACCIO le 1er octobre 2010, Bordereau 2010/716, Case n°1, la SARL INTERCOM au capital de 7622 euros, dont le siège social est situé immeuble Menasse route de Mezzavia, 20167 MEZZAVIA, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 430 073 239 a cédé à la SARL COMMUNICATION au capital de 300 euros, dont le siège social est situé Immeuble Menasse, route de Mezzavia, 20167 MEZZAVIA, en formation, un fonds de commerce de vente et dépannage d'appareil GSM, jeux vidéo, matériels et logiciels informatiques, vente et pose de matériel de réception, sis et exploité Immeuble Menasse, Centre Commercial, route de Mezzavia, 20167 MEZZAVIA, moyennant le prix de 30.000 euros. L'entrée en jouissance a été fixée le 1er octobre 2010.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours qui suivront la dernière en date des insertions légales au fonds cédé pour la validité, et au cabinet de Maître Frédéric BROCARD, avocat, 67 rue Breteuil, MARSEILLE, pour la correspondance.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30.09.2010 a décidé la dissolution de l'EURL CABINET D'EXPERTISES CANNEBOTIN MICHEL, à compter du 30.09.2010 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Cannebotin Michel, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la Loi et les statuts, pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Résidence A Casaiola, Lupino, 20600 Bastia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis,

07

**ALALIA IMMOBILIER**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8000 euros  
Siège social : CATERAGGIO - RN 198  
20270 Aléria

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ALERIA du 20 septembre 2010, enregistré à la recette des impôts de BASTIA le 28 septembre 2010, Bordereau 2010/1, case n°10, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : **ALALIA IMMOBILIER**  
**Siège social** : CATERAGGIO - RN 198, 20270 Aléria

**Objet social** : L'achat, la vente de villas, appartements et terrains, la location de biens immobiliers, tous services de gestion immobilière, l'évaluation et l'expertise de tous biens immobiliers, le montage financier.

**Durée de la Société** : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 8000 euros

**Gérance** : Mademoiselle Lorenzi Vanessa demeurant Teppe Rosse - 20270 Aléria

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
La Gérance.

63

"Aux termes d'un acte SSP du 16/09/2010, sise à Ajaccio, M. Jean Baptiste Louis Fieschi demeurant à Ajaccio 20000 - Lieu-dit Paomia, immatriculée au RCS Ajaccio n° A 399 829 886, a apporté à la SARL Société d'Exploitation de l'Hôtel Impérial, au capital de 10.000 euros, 6, Bd Albert 1er, 20000 Ajaccio, RCS Ajaccio B 438 094 302, un FDC d'Hôtel sis à Ajaccio, 6, Bd Albert 1er, (enseigne : Hôtel Impérial, nom commercial : Hôtel Impérial).

Les éléments incorporels et corporels dudit fonds ont été apportés pour une valeur de 600.000 euros (six cent mille euros) : 595.000 euros éléments incorporels et 5000 euros éléments corporels.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 16.09.2010.

Du fait de cet apport, il a été procédé à une augmentation de capital de 26.800 euros, portant le capital social de 10.000 euros à 36.800 euros. Cet apport a été rémunéré par l'attribution à M. Jean-Baptiste Louis Fieschi, de 260 parts nouvelles de la Société d'Exploitation de l'Hôtel Impérial. Il a été crée une prime d'émission de 573.200 euros, les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés en conséquence. Les créanciers disposeront d'un délai de 10 jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire déclaration de leur créance au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

55

**EN JEU FURIANI**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège : RN 193 - Espace Tamburini  
20600 Bastia (Corse)  
513711655 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2010, il résulte que :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le représentant légal.

03

**COMMUNE DE MURO****AVIS D'ATTRIBUTION**

**Référence de publication de l'avis d'appel public à la concurrence** : 2 juillet 2010  
**Dénomination et adresse de la collectivité qui passe le marché** :

Commune de MURO - 20225 Muro  
Tél : 04 95 61 72 16 - Fax : 04 95 61 81 51  
courriel : casacumuna.20225.muro@wanadoo.fr

**Objet du marché** : Création de deux logements sociaux en réhabilitation hameau de POGGIALI, 20225 Muro

**Procédure** : Procédure adaptée (art.28 du CMP)

**Critères de sélection des offres** : Dans l'ordre décroissant :

- Durée d'exécution : 60%  
- Prix : 40%

**Nom des titulaires et montant du marché** :

- **Lot n°3** : Plâtrerie - Entreprise des Frères ROSSI - Montant H.T : 23.893,00 euros  
- **Lot n°5** : Electricité/Plomberie : Société PROCLIM - Montant H.T : 33.275,93 euros  
- **Lot n°6** : Peinture/Ferronnerie : Entreprise PRIM - Montant H.T : 15.715,00 euros

**Date d'envoi à la publication** : 30 septembre 2010

Le Maire,

45

**COMMUNE DE CONCA****AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE**

**PUBLIQUE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION  
AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU RELATIVE AU REJET  
D'EAUX PLUVIALES LIÉ A LA RÉALISATION  
D'UNE RESIDENCE DE TOURISME**

En application de l'Arrêté du Président du Tribunal Administratif de Bastia en date du 16 septembre 2010, à la demande de Monsieur le Préfet de la Corse du Sud, la demande d'autorisation susvisée sera soumise à enquête publique du 3 novembre au 18 novembre 2010 inclus.

**Pendant le délai susvisé :**

\* Un dossier sera déposé à la **Mairie de CONCA**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de CONCA, lequel les annexera au registre.

\* Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur les 3 novembre 2010 de 09 heures à 12 heures et le 18 novembre 2010 de 14 heures à 17 heures, afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public.

12

**VP CONSTRUCTION**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège : Lot Mare e Monte  
Lot n°82 - 20290 Borgo  
Bastia 500 107 123

Aux termes d'une délibération en date du 30.09.2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La gérance.

39

**ADDITIF**

Additif à l'annonce publiée dans l'Informateur Corse Nouvelle du 01/10/2010 concernant la Société HOYON BÂTIMENT.

**Il fallait ajouter à l'objet social** :  
Maçonnerie générale.

**ABONNEZ-VOUS**

**A "L'INFORMATEUR  
CORSE NOUVELLE"**

**6 MOIS = 32 euros**

**1 AN = 42 euros**

65

**HPG DECO**

SARL au capital de 1000 euros  
Siège : Route de Mezzavia  
20090 Ajaccio  
510713514 RCS Ajaccio

L'AGE du 06/10/2010 a pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de M. Garcia Henri Philippe, à compter du 06/10/2010.  
Modification au RCS Ajaccio.

64

**BRULERIE CORSICA**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 152.000 euros  
Siège : Lieu-dit Furone - ZI de Baléone Afa  
20167 Mezzavia (Corse)  
045 720 059 RCS Ajaccio

Par décision en date du 30 juin 2009, l'associé unique :

\* Renouvelle le mandat de Président de Monsieur Alessandro Fioravanti pour une durée venant à expiration à l'issue de la réunion venant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

\* Nomme en qualité d'Administrateur Monsieur Jean-Luc Rolland, en remplacement de Monsieur Gilles Rolland, pour une durée d'un an.

\* Renouvelle pour un an les mandats d'Administrateurs de Messieurs Alessandro Fioravanti et Stefano Trombetti. Les formalités seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

61

Maître Antoine GRIMALDI,  
notaire soussigné, associé d'une  
Société Civile Professionnelle dénommée

**"Antoine GRIMALDI  
et Jean-Yves GRIMALDI"**,

titulaire d'un Office Notarial ayant  
son siège à Bastia (Haute-Corse),  
2, rue Chanoine Colombani

Suivant acte reçu par Maître Antoine Grimaldi, notaire à Bastia, le 02/08/2010, il a été constaté la réduction du capital social de la Société Civile Immobilière dénommée "TONY OLIVESI", Société Civile Immobilière, dont le siège social est à San Nicolao, 20230, Hameau de Reginca, au capital social de 1.100.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 484 155 270.

Ladite réduction se caractérise par le retrait de l'actif social des biens et droits immobiliers suivants :  
Commune de **SAN NICOLAO** (Haute-Corse).

Diverses parcelles de terres sises sur le territoire de ladite commune, cadastrées section AH, n°992, 993, 994, 995.

Le tout évalué à Deux cent cinquante mille euros (250.000 euros).

Lequel bien se trouve attribué aux associés à concurrence de leurs droits dans le capital social.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la société s'élève à Huit cent cinquante mille euros (850.000 euros).

Pour avis et mention,  
Me **Antoine GRIMALDI**, Notaire.

62

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte sous seing privé en date à Furiani, du 5 octobre 2010, enregistré à Bastia le 6 octobre 2010, bordereau n°2010/1057, case n°13, de la Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

**Dénomination** : **MAÎTRE CARRE**  
**Siège** : Lotissement Santa Lucia, n°9, 20600 Furiani

**Durée** : 99 années  
**Objet** : Les activités d'aménagement et de finition tel que : Plâtrerie, Placo-plâtre, peinture, vitrerie, revêtement des sols, menuiserie, serrurerie, etc...

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Capital** : 500 euros

**Gérant** : Mme Marie Thérèse Ciosi, demeurant, à Biguglia (20620), Résidence Villa Estella

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis et mention,  
La Gérance.

52

**LOCATION GERANCE**

Suivant acte S.S.P. en date à Biguglia du 27 Septembre 2010, la Société VITO Corse, S.A.S au capital de 1.000.000 euros, sise Esplanade Forum du Fangu - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784

**a donné en location gérance** :

à la Société Ets BENAZZI Frères, SARL immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 390 622 595, sise RN 193 - Casatorra - 20620 BIGUGLIA, un fonds de commerce de Station Service à l'enseigne VITO sis et exploité RN 193 - Casatorra - 20620 BIGUGLIA, pour une durée de 3 mois et 4 jours.

A compter du 27 septembre 2010.

41

**Stéphane ALPI**

Avocat - Les Jardins d'Erbalunga - BP 17  
20222 Erbalunga

**LA RUCHE FONCIERE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 30.000 euros  
Siège : Lieu-dit La Ruche Foncière  
Arena - 20215 Vescovato  
313 403 073 RCS Bastia

**REDUCTION  
DU CAPITAL SOCIAL**

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 12 août 2010, il a été décidé de réduire le capital social de 15.000 euros, par voie de rachat de parts sociales pour le ramener de 30.000 euros à 15.000 euros.

Aux termes d'un procès-verbal établi le 30 septembre 2010 par la gérance, il a été constaté que le nombre des parts offertes à la vente était égal au nombre de parts à racheter.

La modification statutaire, ayant fait l'objet d'une première insertion dans le numéro du 20 août 2010 de ce journal, est définitivement acquise.

Le gérant,

16

**I SARDI**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 2000 euros  
Siège : Route Inférieure de Cardo - 20200 Bastia

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 28 septembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination : I SARDI****Forme : Société Civile Immobilière****Siège :** Route Inférieure de Cardo, 20200 Bastia**Objet social :** L'acquisition de bien immobilier, la construction et la gestion d'immeubles**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés**Capital social :** 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire**Gérance :** Monsieur Paverani Jean-Jacques, de nationalité française, demeurant Route Inférieure de Cardo, 20200 Bastia**Immatriculation de la Société** au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,

40

**LUISSI Philippe**

Avocat - 20, Cours Napoléon  
20000 Ajaccio - Tél/Fax : 04 95 50 50 50

**"PAINS ET FANTAISIE"**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de Huit mille euros - 8000 euros  
Société en liquidation  
Siège de la liquidation : Lugo di Venaco  
20231 Venaco  
RCS Bastia : 479 858 458

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'assemblée générale ordinaire des associés en date du 31 août 2010, enregistrée à SIE - Pôle enregistrement de Bastia le 27 septembre 2010, bordereau n°2010/1019, case n°2, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêté au 31/08/2010 donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Le dépôt des actes et pièces y relatifs sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis,

48

**B. LEONELLI**

Avocat - 40, Bd Paoli - 20200 Bastia  
Tél. 04.95.31.69.67 - Fax : 04.95.32.79.15

**VECTOR**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 500 euros porté à 210.700 euros  
Siège social : 2, Avenue Maréchal Leclerc  
(20137) Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio N° 510 076 151 (2009 B 58)

**AUGMENTATION  
DE CAPITAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 08 février 2010, il résulte que le capital social a été augmenté de 210.200 euros par voie d'apport en nature.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

**Article 8 - Apports :****ANCIENNE MENTION :**

Apports en numéraire : 500 euros

Total des apports : 500 euros

**NOUVELLE MENTION :**

Apports en numéraire : 500 euros

Apports en nature : 210.200 euros

Total des apports : 210.700 euros

**Article 9 - CAPITAL SOCIAL**

**ANCIENNE MENTION :** Le capital social est fixé à 500 Euros, il est divisé en 25 Parts sociales de 20 Euros chacune.

**NOUVELLE MENTION :** Le capital social est fixé à 210.700 euros, il est divisé en 10535 Parts sociales de 20 Euros chacune.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le gérant

11

**AKSESS**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 11.400 euros  
Siège social : Lieudit Lustincone  
RN 193 - 20620 Biguglia  
488 726 316 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2010, il résulte, la modification suivante aux avis antérieurement publiés :

**Ancienne mention :**

Objet social : La société a pour objet la location et la vente en gros, demi-gros et détail de tous matériels et produits afférents au bâtiment ainsi que l'exploitation de toutes autres activités annexes se rapportant à l'intéressement de la société. La création ou l'acquisition et l'exploitation de tous autres fonds ou établissements de même nature, et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Nouvelle mention :**

Objet social : La société a pour objet la location et la vente en gros, demi-gros et détail de tous matériels et produits afférents au bâtiment et aux travaux publics ainsi que la pose de menuiserie et d'aménagements intérieurs.

Le deuxième paragraphe reste sans changement.

Mention sera faite au RCS de BASTIA

Pour avis, La gérance.

32

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société, suivant acte sous seing privé en date du 1er octobre 2010, présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination : "CORTE DISCOUNT"****Fomre : Société à Responsabilité Limitée****Enseigne : « BRAD + ».****Siège social :** « BRAD + » - Ldt Furnaccia - Rond-Point de Saint-Jean - RN 200 - 20250 Corté.

**Objet :** Vente directement ou indirectement de produits : Bazar ; Déco ; Cadeaux ; Art de la Table ; Loisirs ; Saisonnier ; Fêtes ; Textile ; Bricolage ; Jardin ; Linge de maison ; Meubles ; Petit Electroménager ; Alimentaire ; Confiserie ; Hifi ; Scolaire ; Entretien ; Hygiène ; Rangement ; Lingerie ; Maroquinerie ; Accessoires et beauté, et plus globalement tous articles se référant à la personne ou à la maison et aux loisirs.

**Durée :** 99 années.**Capital :** Huit mille (8000) Euros.**Gérance :** Monsieur Eric, Paul LUCIANI, né le 1er septembre 1973 à Bastia, de nationalité française, célibataire, demeurant Lotissement Porette - RN 200 - 20250 Corté (Haute-Corse).**Immatriculation :** Au RCS de BASTIA

Pour avis,

50

**GRAZIANI**

(Anciennement GRAZIANI LECA)  
SARL au capital de 1.000 euros  
Siège social : Mezzana Gare  
20167 Mezzavia  
RCS Ajaccio 494 549 744

Suivant Procès Verbal d'AGE en date du 30/09/2010, l'assemblée générale a : 1°) décidé de changer la dénomination sociale de la Société :

**\* Ancienne dénomination :** "GRAZIANI LECA"**\* Nouvelle dénomination :** "GRAZIANI 2°) pris acte de la démission de Mr Patrice LECA, de ses fonctions de cogérant de la SARL "GRAZIANI".

Les fonctions de gérant de Mr Pierre GRAZIANI sont maintenues.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

La Gérance,

14

**MOD'JIN**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 15.680 euros  
Siège : Centre Commercial La Rocade  
RN 193 - 20600 Furiani  
Siège de la liquidation : chez Mme Angèle ROSSI - Lotissement Santa Catalina - Ortale  
20620 Biguglia - RCS Bastia 318 267 333

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 31.08.2010, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation,

- donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

49

**B. LEONELLI**

Avocat - 40, Bd Paoli - 20200 Bastia  
Tél. 04.95.31.69.67 - Fax : 04.95.32.79.15

Aux termes d'une délibération en date du 08 Février 2010 de l'assemblée générale extraordinaire de la société VECTOR et suivant acte sous seing privé en date du 22 décembre 2009 à PORTO-VECCHIO, enregistré à PORTO-VECCHIO le 06. 01. 2010 sous les mentions suivantes : Bordereau 2010/6 Case N° 2.

Monsieur HALEWA Meir Joseph Demeurant à PORTO-VECCHIO Fiumu d'Oso - Casone, a fait apport à la Société « VECTOR », société à responsabilité limitée au capital de 500 euros, ayant son siège social à PORTO-VECCHIO (20137) 2 Avenue du maréchal Leclerc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 4510 076 151 (2009 B 58), trois fonds de commerce pour lesquels l'apporteur est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 387 970 452, n° de gestion 2000A 160, savoir :

1) un fonds de commerce de prêt à porter, vente au détail (saisonnier) exploité à PORTO-VECCHIO (20137) 2, Rue général Leclerc, à l'enseigne « CANAL STREET » ; Estimé à un montant de CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS 180.000,00 euros

2) Un fonds de commerce de prêt à porter, chaussures maroquinerie accessoires de mode, exploité à PORTO-VECCHIO (20137) 1, Rue Général Abbatucci,

Estimé à un montant de QUATRE VINGT MILLE EUROS 80.000,00 euros

3) Un fonds de commerce de prêt à porter, exploité à PORTO-VECCHIO (20137) 22, Rue général De Gaulle, à l'enseigne «YUCCA » ; Estimé à un montant de CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS ... 112.500,00 euros

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2010.

Ainsi que de deux prêts consentis à Monsieur Meyer HALEWA par la SOCIETE GENERALE

En rémunération de l'apport à titre onéreux ci-dessus désigné évalué à la somme de 210.200 euros. Le capital social original de la Société «VECTOR» de 500 euros divisé en 25 parts de 20 euros chacune, est fixé à (210.700,00 euros) et divisé en 10.535 parts sociales de 20,00 euros nominal chacune attribuées à l'apporteur, Monsieur HALEWA Meir Joseph .

Le présent avis fera l'objet d'une publication au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales à compter de laquelle commencera à courir le délai de dix jours imparti aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues auprès de Monsieur Meir Joseph HALEWA gérant de la Société « VECTOR » dont le siège est à PORTO-VECCHIO (20137) 2 Avenue du Maréchal Leclerc, où il a fait à cette fin, élection de domicile.

Pour unique insertion,

44

**SCI "CYMA IMMO"**

Siège : 11, Lotissement Pietra Rossa  
Route Royale - 20600 Bastia  
2005 D 949 RCS Bastia

L'assemblée générale du 27/09/2010, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour, nommé en qualité de liquidateur Raggi Sylviane, épouse Salvetti, demeurant au siège social, et, fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

Pour avis,  
La gérante.**INFOGREFFE**

Les Greffes des Tribunaux de Commerce  
L'Information Légale sur les Entreprises.  
(D.F. INFOGREFFE 338 888 716 RCS PARIS)





25

## AVIS DE MARCHÉ

**DEPARTEMENT DE PUBLICATION : 20B**

### SERVICES

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité Territoriale de Corse

**Correspondant :** Direction Générale Adjointe aux Infrastructures, Route et Transports

22 Cours Grandval BP 215

20187 Ajaccio Cedex 1

Tél : 04 95 51 64 64 - Télécopieur : 04 95 51 66 21

Adresse internet : <http://www.corse.fr>**Objet du marché :** Borgo/Vescovato - Mission de coordination de sécurité et de protection de la santé de niveau 1**Lieux d'exécution :** Borgo/Vescovato**Caractéristiques principales :** Mission de coordination de sécurité et de protection de la santé**La durée d'exécution est de 32 mois à compter de l'ordre de service prescrivant son démarrage :** Les prestations seront exécutées de février 2011 à octobre 2013

Refus des variantes.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Groupement solidaire

**Unité monétaire utilisée :** l'euro.**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :****Autres renseignements demandés :****Pour le candidat :**- Une lettre de candidature (modèle DC4, mise à jour Avril 2007) disponible gratuitement sur le site Internet : [http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés-dc/DC4\\_rtf](http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés-dc/DC4_rtf) ;**Pour le candidat ainsi que ses éventuels co-traitants et sous-traitants :**- La déclaration du candidat : modèle DC5 disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics. Dans cette déclaration le signataire déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du CMP, et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des Marchés Publics ;

- Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

- La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art.46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7) ;

- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ;  
- Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre. Le pouvoir adjudicateur ne s'interdira pas d'examiner et de retenir, si les conditions requises sont remplies, une candidature dont les références et le chiffre d'affaire porteraient sur moins de trois années ;

- Moyens en personnels et en matériel dont dispose le candidat,

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

\* Valeur technique : appréciée notamment au vu du contenu du mémoire technique et des sous-détails de prix et décomposée comme suit : - moyens en personnels et en matériels dont disposera le candidat pour réaliser les prestations du présent marché : pondération : 0,30 - organisation proposée pour la réalisation des prestations - pondération : 0,30 ; 0,60 %  
- Prix : 0,40 %**Type de procédure :** Procédure adaptée**Date limite de réception des offres :** 15 novembre 2010 à 16 heures**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres**Autres renseignements :****Renseignements complémentaires :****Service auprès duquel des renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus :**

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Affaires Juridiques

22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 30 septembre 2010**Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :**

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes

SEIR2B

8 Bd Benoîte Danesi

20411 Bastia Cedex 9

Tél. : 04-95-34-86-02 - Fax : 04-95-31-29-58

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :**

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes

SEIR2B

8 Bd Benoîte Danesi

20411 Bastia Cedex 9

Tél. : 04-95-34-86-02 - Fax : 04-95-31-29-58

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :** Collectivité Territoriale de Corse

Service du Courrier

22, Cours Grandval - BP 215

20187 Ajaccio Cedex

Tél : 04 95 51 64 64

CORSE DU SUD

05

CORSE DU SUD

## CONSEIL GENERAL

### AVIS D'ATTRIBUTION

**DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général

direction des achats publics - rue capitaine Livrelli (1er étage)

BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX

Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56

mèl : [secretariat.marches@cg-corsedusud.fr](mailto:secretariat.marches@cg-corsedusud.fr)web : <http://www.cg-corsedusud.fr>**Objet :** Canton de Porto Vecchio - RD 159 - Aménagement de la Traverse de MURATELLO**Référence acheteur :** 2010-059**Nature du marché :** Travaux**Procédure :** Procédure adaptée**Classification CPV :****Principale :** 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON****Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

40 % : Valeur technique

30 % : Prix des prestations

20 % : Délais

10 % : Hygiène et sécurité

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

**Remise des offres :**

01/09/2010 à 15:00 au plus tard.

**Attribution du marché****Nombre d'offres reçues :** 4**Date d'attribution :** 16/09/2010**Marché n° :** 2010-098

SAS TAFANI mandataire du groupement SAS TAFANI/ SAS AGOSTINI/ SARL LG

MILANINI - N. 29 Muratello - 20137 Porto-Vecchio

**Montant :** 1.317.951,20 Euros HT**Renseignements complémentaires****Sous-traitance :** oui**Part de la sous-traitance :**

- SNC MOCCHI TP pour un montant de 342.976 euros HT

- SARL CEREM pour un montant de 143.370 euros HT

Envoi le 01/10/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

02

PREFECTURE DE CORSE DU SUD

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### COMMUNE : RENNO

Par arrêté préfectoral du 13 septembre 2010 est prescrite une enquête publique en vue de recueillir l'avis de la population sur un projet de réalisation d'un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol dont la puissance crête prévue est de 3,845 MWc - demandeur : SAS SOLACOR représentée par M. François-Xavier CALENDINI / 20270 TOX).

Un dossier d'enquête sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de RENNO (Poggio 20160 RENNO) **du lundi 4 octobre au vendredi 5 novembre 2010 inclus**, où il pourra en prendre connaissance et inscrire, le cas échéant, ses observations sur un registre d'enquête.**Mlle Marie-Céline PIERRE**, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition des intéressés à la mairie de RENNO ( Poggio ) :

- lundi 4 octobre 2010 de 8h45 à 11h45 en mairie

- jeudi 14 octobre 2010 de 14h00 à 17h00 en mairie

- mardi 26 octobre 2010 de 8h45 à 11h45 en mairie

- vendredi 5 novembre 2010 de 14h00 à 17h00 en mairie

Les intéressés auront la faculté de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de RENNO (Poggio, 20160 RENNO).

p/Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer  
Le directeur départemental adjoint, Maurice COURT

46

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**Dénomination et adresse de la collectivité :** SIRTOM du Cruzini, 20121 Rezza, Tél : 06 10 34 20 15, courriel : [jpg@cruzinu.com](mailto:jpg@cruzinu.com)**Objet du marché :** Acquisition d'un véhicule 4T5 équipé d'une benne à Ordures Ménagères 7/8m³**Type de procédure :** Procédure adaptée (article 26 et 28 du CMP)**Date limite de remise des offres :** Le 15 octobre à 18 h par courrier ou courriel**Critère de sélection des offres :**

- prix 30 %

- valeur technique 40 %

- délais de livraison 30 %

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** le 5 octobre 2010.

**SOFIRAL**

Société d'Avocats  
Résidence Mattéa - Route de la Mer  
20213 Folelli  
Tel : 04.95.59.83.11 / Fax : 04.95.59.82.71

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EVA NETTOYAGE, SARL en liquidation, au capital de 5000 euros, dont le siège social est sis 11, RUE DES TURQUINES, 20200 BASTIA, immatriculée sous le numéro 514 059 856 au RCS de BASTIA, s'est réunie le 06 octobre 2010 et a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2010 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric VINCIGUERRA demeurant Résidence L'ALBA CASATORRA - 20620 BIGUGLIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société, 11, rue des Turquines, 20200 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : "SARL EBENISTERIE DU LANCONE"

**Siège** : Route du Lustincone, 20620 Biguglia

**Objet** : Tous travaux d'ébénisterie

**Durée** : 99 années

**Capital** : 1000 euros

**Gérance** : Monsieur Mathieu Cumbo, demeurant, Lieu-dit Casetta, N°25, 20600 Furiani

**Immatriculation** : RCS de Bastia

Pour avis,

AUX TERMES D'UN ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 04 OCTOBRE 2010, ENREGISTRE A BASTIA LE 06 OCTOBRE 2010, BORDEREAU 2010/1057 CASE 4, MONSIEUR LORENZI VINCENT DONT LE SIEGE SOCIAL EST A LIEU DIT CARDO, 20200 BASTIA.

**A DONNE EN LOCATION GERANCE** : A MONSIEUR ERICK PIETRI DEMEURANT A CARDO, 20200 BASTIA, UN FONDS DE COMMERCE DE DEBIT DE BOISSONS ET DE RESTAURANT SIS A LIEU DIT CARDO, 20200 BASTIA IMMATRICULE AU REGISTRE DU COMMERCE DE BASTIA SOUS LE N° 315114678, POUR UNE DUREE DE UNE ANNEE A COMPTER DU 01 OCTOBRE 2010 ET RENOUVELABLE PAR TACITE RECONDUCTION.

POUR AVIS,

**L'INFORMATEUR  
CORSE NOUVELLE**

**TEL : 04 95 32 04 40**

**FAX : 04 95 32 02 38**

**RECTIFICATIF****SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR****NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**

Collectivité Territoriale de Corse  
Direction Générale Adjointe aux Infrastructures, Routes et Transports  
22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

**Adresse(s) internet :**

**Adresse générale du pouvoir adjudicateur** : <http://www.corse.fr>

**SECTION II : OBJET DU MARCHÉ****DESCRIPTION**

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :

Voie nouvelle entre Borgo et Vescovato - Equipements glissières, extrudes, écrans acoustiques (Lot 21)

Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

Voie nouvelle entre Borgo et Vescovato - Equipements glissières, extrudes, écrans acoustiques (Lot 21)

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 45233130

**SECTION IV : PROCEDURE****TYPE DE PROCEDURE**

Ouverte

**RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

Date d'envoi de l'avis original : 29 septembre 2010

**SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES****L'AVIS IMPLIQUE**

Rectification.

**INFORMATIONS À RECTIFIER OU À AJOUTER**

Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur. Dans l'avis original.

**Texte à rectifier dans l'avis original :**

Endroit où se trouve le texte à rectifier : Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus

**Au lieu de** : Adresse internet : <http://www.corse.fr>

**Lire** : Adresse internet : <http://routes2B.ct-corse.fr> Nom d'utilisateur : echangeR2B  
Mot de passe : C84787kS

**AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Les pièces techniques et les plans étant trop volumineux pour être téléchargés sur le site [www.corse.fr](http://www.corse.fr), ceux-ci sont mis à disposition sur un site FTP dédié.

**DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS** : 7 octobre 2010

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

**Eléments de facturation :**

**Numéro de bon de commande d'insertion** : 10-DR2B-17bis

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes - 8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE****OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE**

M. le Directeur  
Avenue Paul Giacobbi  
BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex  
Tél : 04 95 30 93 93

**L'avis implique un marché public**

**Objet** : Fourniture de pièces spéciales pour canalisations en béton armé nécessaires aux interventions de réparation des équipements hydromécaniques de l'OEH

**Procédure** : Procédure adaptée

**Forme du marché** : Marché unique, à bons de commande

**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

40 % : Valeur technique de l'offre

30 % : Prix

30 % : Délai de livraison

**Remise des offres** : 27/10/10 à 12h00 au plus tard.

**Envoi à la publication le** : 06/10/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur [www.oehc.fr](http://www.oehc.fr)

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE****OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE**

M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbi  
BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex  
Tél : 04 95 30 93 93

**L'avis implique un marché public**

**Objet** : Fourniture de produits d'entretien industriel pour les secteurs d'exploitation de la Corse

**Procédure** : Procédure adaptée

**Forme du marché** : Marché unique, à bons de commande

**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique de l'offre

30 % : Prix

20 % : Délai de livraison

**Remise des offres** : 22/10/10 à 12h00 au plus tard.

**Envoi à la publication le** : 06/10/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur [www.oehc.fr](http://www.oehc.fr)

**Maître Paulin SANTONI**

Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution de la société dénommée « **EURL CHAMBRES FUNERAIRES COSTA VERDE** » Société à Responsabilité Limitée, dont les statuts ont été régularisés suivant acte reçu par Maître Paulin SANTONI, Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO le 06 octobre 2010 et dont les caractéristiques suivent :

**FORME** : Société à Responsabilité Limitée

**CAPITAL** : VINGT DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE EUROS (22.260,00 euros).

**SIEGE** : CERVIONE (Haute-Corse) Lieudit Acquanera.

**OBJET** : - chambres funéraires - location de chambres mortuaires et morgues ;

- la construction d'immeubles nécessaires aux activités ci-dessus visés - location de locaux commerciaux ;  
- l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés ;

- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

**DUREE** : 99 ans

**APPORTS** totalité en nature : Sur la commune de VALLE DI CAMPOLO (Haute-Corse) Olmello Une parcelle de terre cadastrée - section : A, numéro : 684, lieudit : Olmello, pour une contenance de : 32a 00ca. évaluée à la somme de 22.260,00 euros

**PARTS SOCIALES** : 2.226 parts de DIX EUROS (10,00 euros) chacune, numérotées de 1 à 2.226 attribuées à l'associé unique en rémunération de son apport.

**GERANT** : François Antoine MAZZIERI directeur d'entreprise époux de Madame Christiane MOURY demeurant à CERVIONE (Haute-Corse) Lieudit Acquanera. Né à CERVIONE (Haute-Corse) le 27 janvier 1963 nommée pour une durée illimitée.

**Exercice Social** : commence le 1er octobre, se termine le 30 septembre de chaque année.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour unique avis,

Signé Maître **Paulin SANTONI**,  
Notaire.

**LES ANNONCES LEGALES**

**ET AVIS SONT RECUS**

**JUSQU'AU JEUDI 10 HEURE**

**DERNIER DÉLAI POUR**

**PARAÎTRE LE VENDREDI**

**FAX : 04 95 32 02 38**

**al@informateurcorse.com**

## Championnat National U 17

# L'A.J. Biguglia contient le Sporting

*Ce derby, comptant pour le championnat national des U 17, mettait en présence la jeune formation de l'AJ Biguglia et celle du Sporting de Bastia. Une opposition indécise de bout en bout entre deux équipes volontaires et résolues à arracher le succès.*

**L**es Bastiais débutaient en trombe et dès la 3<sup>ème</sup> minute le vélocité attaquant **Manzara** prenait de vitesse la défense bigugliaise, lobait l'excellent gardien **Palma**, mais son essai finissait sur la transversale et était finalement dégagé par un défenseur. Bousculés, les **Bigugliais** tentaient de resserrer les rangs mais, malgré leur courage et leur volonté, avaient beaucoup de mal à tenir la cadence. A la 20<sup>ème</sup> minute, le puissant avant-centre **Nkom-Nkom** prenait de vitesse le libéro **Benhkini**, mais il était contré par le remarquable gardien **Palma**. A terre il récupérait le ballon qu'il envoyait à son tour sur la transversale.

Les jeunes locaux venaient d'éviter le KO.

Pourtant une nouvelle pénétration des **Bastiais** (25<sup>ème</sup>) allait aller au bout lorsque **Mesba**, dans la surface, bousculait **Barbato** et **M. Pinelli**, arbitre de la rencontre, sifflait le penalty que transformait **Nkombo-Nkombo**.

Dès lors, menés à la marque, les protégés de l'entraîneur **José Casanova** tentaient de réagir et, suite à un coup franc d'**Orsini** (28<sup>ème</sup>), le gardien **Barrallini** avait beaucoup de mal à détourner le ballon en corner.

A la 43<sup>ème</sup> minute, **Mori**, lancé dans l'espace vide, s'approchait de la surface mais au lieu de tenter sa chance, il préférait servir son partenaire et l'action échouait.

En deuxième période, la rencontre était beaucoup plus accrochée et les **Bastiais** avaient plus de mal à développer leur jeu. De leur côté, les **Bigugliais** se ruiaient sur tous les ballons et bousculaient leurs rivaux qui baissaient d'un ton. Mais à la 53<sup>ème</sup> minute, le subtil **Guillen** entraînait dans la surface et était fauché par **Rybkak**. A nouveau **M. Pinelli** sifflait le penalty indiscutable qui était transformé par **Mesba**, lequel égalisait pour **Biguglia**.

Dès lors, les locaux contenaient les **Bastiais** avec beaucoup de courage, se battant sur tous les ballons. Les joueurs au maillot bleu se heurtaient également à l'impeccable gardien **Palma** qui réussissait un sans faute en assurant jusqu'au bout le partage des points.

Une belle performance qui devrait, à présent, motiver les locaux dans cette compétition. Les voilà, à présent, sur la bonne voie !

Attendons la suite...

### Stade Paul Tamburini

A.J. Biguglia et SC Bastia font match nul 1 à 1.

Arbitrage de **M. Pinelli** assisté de MM. **Terramorsi** et **Montagono**.

Buts de **Nkomb-Nkomb** (25<sup>ème</sup>) sur penalty pour le SCB et de **Mesba** (53<sup>ème</sup>) sur penalty pour l'AJ Biguglia.



François Orsini (AJB) et Kevin Doncarli (SCB)



Paul-Joseph Grassi (AJB) et Jonh Nkom Nkom



Toufique El Faqy (SCB)



Mimoun Esge (AJB) et Franck Rybka (SCB)

1<sup>er</sup> rassemblement de la reprise de la saison

## Grosse affluence au Complexe Sportif de Montesoro



*Beaucoup de monde sur la piste et autour, c'est le prometteur constat qu'inspire le premier rassemblement sportif de la reprise de la saison en athlétisme. Chez les plus jeunes de l'Ecole d'Athlétisme, l'engagement s'amplifie, jour après jour !*

Yaagoubi (AJB) et Jules Bonkougnon (CAA), et des Espoirs, Brahim Nassi et Othmane Belfakir (AJB).

Une belle entame de la saison pour tous les athlètes, et notamment pour Mourad Amdouni dont ce sera la rentrée.

### Candice Giudicelli (AJB) déjà en pole position

En battant son record personnel au 1000m, en 3' 13" 08, Candice Giudicelli poursuit sa progression. La Cadette de l'AJB se positionne sur une trajectoire conquérante, prometteuse pour la suite d'une saison qui devrait, avec sa camarade Zeyna Diallo, lui ouvrir de nouveaux horizons.

### Julien Bartoli, 2h 30' 17"

L'athlète bastiais Julien Bartoli n'a pas laissé passer l'occasion de démontrer sa bonne forme du moment, en allant s'inspirer, au terme de 2h 30' 17", à Pormichel-La-Baule, dans un marathon avec le vent de face, ce qui donne encore plus de relief à sa performance. Il devance le Kenyan Morris Ngorege Wanbui de 34 secondes. S'adjuger le Marathon de la Côte d'Amour, voilà tout un symbole ! (Reportage à voir sur internet : Runinlive, en cliquant sur Julien Bartoli au Marathon Côte d'Amour)

Au 10 km, organisé le dimanche 3 octobre par le Gallia Lucciana avec succès, au Stade Charles Galetti, Elisabeth Calvell, de l'AJB, a amélioré son chrono sur route, poussée par sa camarade Muriel Gasnier, constituant avec madame Rogliano, un trio chic et choc !

Et les athlètes internationaux de l'AJB, Nicolas Fillon, Mourad Amdouni et Yves N'Dabian, ont suscité beaucoup d'intérêt, à la fois auprès des parents et des jeunes pousses.

Au plan des performances, le Relais 4 x 200 de l'AJB, seul en piste, avec le vent comme principal adversaire, a réalisé les Minimas recherchés pour la Coupe de France qui se déroulera à Venisieux-Parilly, les 16 et 17 octobre.

Yves N'Dabian, Nicolas Fillon, Anaël Bernardini et Wilfried Ankoué ont su réussir les Minimas «A» avec un chrono à 1' 30" 16. Déjà qualifié pour le Relais 4 x 400, l'AJB se donne une chance supplémentaire avec cette qualification au 4 x 200.

Pour les Relais 4 x 1000, les Cadets ont réalisé 11' 26" avec Karim Chabouchi, désavantagé par des problèmes à une jambe. Ils devront patienter pour savoir s'ils peuvent poursuivre l'aventure.

### Halluin : la Course avec Mourad Amdouni au tournoi interligues

A Halluin, à l'occasion du match interligues, la Ligue de Corse sera représentée avec une sélection déterminée, composée des Cadets Karim Chabouchi, Pablo Casalta (AJB), Saïd Mamouch (CAB) et Guillaume Renaud (CAA), des Juniors Jaoued Jefjafi, Faouzi El



## Une semaine bien chargée pour l'AJ Bastia

*L'activité a été riche au sein de l'Athlétic Jeunes Bastia depuis la reprise en septembre, avec un premier pic le dernier week-end. En effet, plus de 130 jeunes pousses envahissent désormais piste et pelouse du Complexe Sportif de Montessoro, le mercredi et le samedi, de 14h à 16h30 ! Une Ecole d'Athlétisme exemplaire !*

**L**e beau temps qui a régné ces jours-là sur Bastia a contribué à donner un caractère festif et encore plus convivial à ce rendez-vous. Autour du terrain, parents et grands-parents se pressaient avec un plaisir «non dissimulé» !

Quant aux enfants de l'**Ecole d'Athlétisme**, «anciens» et «nouveaux», forment déjà une mosaïque de couleurs et de jeunes talents du meilleur effet.

Chaque groupe - **Babies, Pious-Pious, Eveil, Poussins(es)** - vêtu de débardeurs de couleurs distinctives, affichait ainsi son identité sans nuire à l'homogénéité des séances d'initiation et de découverte de la pratique de l'athlétisme à travers diverses disciplines. Séances s'avérant très ludiques ! Tous en redemandaient !

### Une équipe d'éducateurs déterminée et dynamique

Sous la houlette de «Momo» Haddouchi, dit «Petit Momo», les jeunes éducateurs, **Issa Majouti, Gaucher, Adam, Zouhair, Majid, Karim, Brahim, Zeyna Diallo**, avec les plus chevronnés tels que **Mourad Asettati, «Momo» Bojattoy, Marie-Pierre Raffaelli, Justine Porchet** et **Pierre Santini** s'investissent avec cœur et compétence !

Une équipe de quatorze intervenants, composée d'authentiques champions sachant communiquer leur passion sportive avec le souci d'initier les jeunes à l'athlétisme !



*Pierre Santini et la meute des Pious-Pious*

### Afid Hammaoui, au bénéfice de tous

L'entraîneur de **Mourad Amdouni, Afid Hammaoui**, cette saison, s'est vu confier aussi l'entraînement général du club, du demi-fond et du hors stade en particulier.

Avec **Laurent Léglise** (Senior féminine), «Momo» **Bojattoy, Justine Porchet** (Cadet et Cadette), «Petit Momo» (à l'Ecole d'Athlétisme et Benjamins – Minimes) **Benoît Olmeta** et **Georges D'Henry** pour la Marche et **Afid Hammaoui**, voici une équipe technique décidée à préparer les échéances-clefs de la saison : cross, salle et piste, avec les interclubs comme priorité, sont désormais opérationnelles.

Une nouvelle page de l'**AJB** est en train de s'écrire. Elle sera, au vu de la matière présente et de l'esprit qui prédomine, assurément bien remplie !



*Une École d'Athlétisme, les mercredis et samedis avec plus de 130 participants*

# A Settimana

41<sup>ème</sup> semaine de l'année  
du 8 au 14 octobre 2010

Les fêtes : le 8, Pélagie - le 9, Denis -  
le 10, Ghislain - le 11, Firmin - le 12, Félix -  
le 13, Edouard - le 14, Just.

41<sup>esima</sup> settimana di l'annu  
da u 8 a u 14 ottobre 2010

E feste : u 8, Riparata - u 9, Diunisu -  
u 10, Cervone - u 11, Lisandru Sauli -  
u 12, Seraffinu - u 13, Faustu -  
u 14, Calistu. Parasceve.

## L'info insolite

### Téléchargement en Chine

Le gouvernement chinois vient de faire un geste significatif contre le téléchargement sauvage sur le net. En effet, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, quiconque voudra télécharger des articles, de la musique ou des vidéos sur Internet, devra d'abord obtenir l'autorisation de l'auteur du contenu et éventuellement payer les droits exigés.

### Promotion de la femme au Burkina Fasso

La volonté politique du gouvernement burkinabé vise plus que jamais l'égalité entre l'homme et la femme qui est décrite comme indispensable à l'édification du pays et constituerait le socle du développement durable. Le défi fixé «à travail égal, salaire égal» passe par l'instruction et l'autonomisation des femmes. Pour citer Ibrahim Sakandé : «dans le foyer quand la femme sourit, l'homme est aux anges et tout le pays au firmament.»

### A Dakar...

Un jeune homme particulièrement perfide et pervers a, durant de nombreuses semaines, dupé sa famille. Son oncle s'étant marié, la jeune épouse fut accueillie dans la maison familiale. A chaque fois que ça lui fut possible, le jeune homme, profitant des chaudes soirées, servait du thé avec des somnifères à ses parents et droguait ensuite le verre de la jeune épouse. Il se rendait ensuite dans sa chambre pour abuser d'elle à son insu. C'est quand la jeune femme est tombée enceinte sans avoir consommé sa lune de miel avec son mari, retenu depuis le mariage en dehors de la ville, que la vérité éclata au grand jour.

### Google a 12 ans

C'est en septembre 1998 que Larry Page et Sergey Brin ont donné naissance à Google. L'entreprise est devenue l'un des principaux acteurs du web avec un parc de 2 millions de serveurs répartis sur 32 sites. C'est l'artiste américain Wayne Thiebaud, célèbre pour ses œuvres représentant des gâteaux, glaces et autres gourmandises qui offrait cette année à Google son gâteau d'anniversaire visible sur la page d'accueil du moteur de recherche.

## L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **Le 9 octobre 1981**, L'Assemblée nationale française vote la loi de l'abolition de la peine de mort.

► **Le 10 octobre 1979**, la société japonaise Namco lance un nouveau jeu : «Puckman», qui changera de nom en arrivant aux Etats-Unis. C'est sous le nom de «Pac Man» que le petit bonhomme en forme de camembert jaune deviendra un succès mondial.

► **Le 11 octobre 1962**, afin d'adapter le message de l'Eglise catholique au monde moderne, le Pape Jean XXIII décide que les messes seront désormais dites dans des langues usuelles et non plus en latin.

► **Le 12 octobre 1960**, Nikita Khrouchtchev, célèbre pour son impatience et ses coups de gueule, frappe la table avec sa chaussure pour attirer l'attention lors d'une session des Nations Unies.

► **Le 13 octobre 1993**, Gunther Parche est reconnu coupable d'avoir blessé Monica Seles d'un coup de couteau dans le dos. L'homme, déclaré déficient mental, n'est condamné qu'à une peine avec sursis et reste donc libre.

## VAGABONDAGE

Ciao San Fiorenzu !  
Levants de rêve sur l'archipel Toscan avec Elbe en point d'orgue pour basculer, le soir, sur des couchants magiques sur le golfe de Saint-Florent et sa « cavallara » qui est en vigie devant Lodu et Saleccia.  
J'appelle cela un privilège que j'ai vécu durant des années de mai à septembre.

C'est avec un réel plaisir que j'ai essayé de m'insérer dans la vie économique de la Cité de Claudy Olmeta, hantant bistrotts, restaurants et autres commerces.  
Je me suis régalé de voir vivre cet ancien village de pêcheurs devenu, l'été, une cité grouillante que les *people* ne manquent pas de visiter voire d'habiter.

Vedettes du cinéma, de la littérature, de la télé et du sport font escale dans la capitale du Nebbiu et il n'est pas rare de voir là de superbes yachts dont le passant aimerait bien savoir qui sont les propriétaires et ou les occupants.

Belles qui, aux terrasses des cafés, jouent aux stars avec lunettes noires et chapeaux *in*, voire capelines, alors que d'autres, se méfiant du soleil, pourvoyeur de rides, se protègent sous les parasols.  
Les hommes, quant à eux, essayent de briller par leurs récits souvent agrémentés de voyages réels ou tout simplement inventés. Et cela me ramène à ce roi de l'affabulation, revenu au village, contant ses exploits :  
- O Anto, tu en as vu des pays ?  
- Bouh ! Parrechji...  
- Tu connais le Brésil ?  
- J'y suis resté 3 ans  
- Et la Suisse ?  
- Quatr'anni !  
- Et l'Autriche ?  
- Six ans !  
- Mais alors tu connais bien la géographie ?  
- Ci so statu 3 anni !

Ainsi s'est passé cet été où, quelquefois, on se montait « la sega » soi-même.  
Mais ce Saint-Florent-là me manquera, à moi le Bastiais de la rue Notre Dame de Lourdes où l'on pouvait jouer à balle et à *basto*, sans craindre les voitures.  
Oui, les « cracks » saint-florentins de la pétanque me manqueront, eux qui savent régaler les touristes bien installés au café de l'Europe.  
Et c'est avec beaucoup de nostalgie que je dis « Ciao, Claudy, Félix, François et Jackie. Et merci pour votre accueil, dans la perle du Nebbiu ! »

Toussaint Lenziani

## BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

L'INFORMATEUR  
Corse Nouvelle

Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213  
20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.32.04.40  
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

L'Abbrivu signe son nouvel album

# «À ochji aperti»

Dans les bacs depuis le 4 octobre, le dernier opus du groupe bastiais nous ouvre les yeux, à l'écoute, et touche en plein cœur la société corse. La terre, l'écologie, le nationalisme, la religion, la «macagna», l'amour ou l'homosexualité... : autant de thématiques riches de sens et d'engagement, qui animent les membres de l'Abbrivu et leurs onze nouvelles chansons, au gré d'une instrumentation musicale plus qu'ingénieuse.



Ne comptant pas moins de six publications discographiques à son actif, dont un double album en duo avec les formations musicales-phares du **Riacquistu** ou le CD «**Sid'amore**», à vocation préventive contre le SIDA, l'Abbrivu vient de publier un tout nouvel opus intitulé «**À ochji aperti**». Évocateur et symbolique, ce projet, réalisé en autoproduction, marque incontestablement une étape majeure dans le parcours des jeunes Bastiais qui ont ainsi voulu articuler leurs compositions autour de thématiques précises, impliquées et portées sur l'évolution de la société insulaire, à l'image du titre «**è vendi la terra**» qui fait référence au rapport des **Corses** à la terre et à l'écologie. Il est aussi question de l'évolution du nationalisme au gré des chansons «**L'idea**», «**E duie lotte**» et «**Di biancu è neru**». Parmi les autres sujets mis en exergue dans l'album «**À ochji aperti**», figurent également la religion, comme en témoigne la poésie de «**S'ellu c'era un signore**», l'homosexualité via «**Un hè scelta l'amore**». Sans oublier pour autant l'esprit «**macagna**», incarné par «**A cazzarola Bastiaccia**», l'amour, au cœur de «**Palazzu**» et «**Ti vuleria**», ou plus généralement les conflits en **Afrique**, selon l'harmonieuse «**Ella balla**». De toute beauté, la dernière piste de l'enregistrement dévoile la cantata «**Santa Maria**», adaptation en langue corse de la «**Canción final**», extraite de l'**Opéra** qu'a consacré l'auteur **Luis Advis** au célèbre ensemble chilien **Quilapayún**, en 1969.

## Des influences variées

Avec «**À ochji aperti**», les talentueux artistes, qui font route commune depuis 1996, ont par ailleurs privilégié un travail sur l'harmonisation vocale et des arrangements tempérés, tout en s'attachant à une remarquable orchestration musicale, sous la bienveillance du génialissime **Christophe Mac Daniel**, au **studio GECKO**, à **Pietranera**.

«*Cette envie de partager et d'apprendre, nous a permis d'évoluer aux côtés de professeurs de chant du conservatoire, de musiciens de l'école nationale de musique, d'arrangeurs de diverses cultures musicales et dans un échange constant avec les autres chanteurs Corses*», précise **Damien Bianchi**, membre-fondateur et plume officielle de l'Abbrivu. Et d'ajouter : «*C'est cet esprit-là, fil conducteur du groupe dès ses débuts, qui a apporté à ce nouveau disque une couleur si particulière*».

À travers l'album «**À ochji aperti**», disponible partout en **Corse** par le biais de **Ricordu Diffusion**, l'Abbrivu confirme, s'il en était besoin, son statut de valeur sûre de la scène musicale insulaire. Une histoire d'amitié authentique et un groupe brillant, frais, aux influences variées. Un style accessible et imprégné d'une culture qui lui colle à la peau et lui ressemble tant qu'il sera bientôt possible de le retrouver ou de le découvrir en concert. **Damien, Philippe, Adrien, Christophe, Antoine-Simon, Loïc, Xavier, Stéphane** et **Simon** prépa-



rent en effet une tournée à l'occasion de la saison hivernale. En attendant ces prochains rendez-vous avec impatience, les protagonistes de l'Abbrivu dédicaceront et présenteront «**À ochji aperti**» samedi 9 octobre à **Bastia** chez **Chorus** (Rue César Campinchi), à partir de 17 heures, avant de rejoindre la **place du Mercà** et leur fief international – **The Corsica Bar** – pour un apéritif qui fera certainement la part belle à la convivialité. À noter que d'autres séances dédicaces sont prévues : À **Ajaccio**, vendredi 15 octobre (17h30), chez **Raspodie** (Rue Fesch), ainsi qu'en cité universitaire, chez **Musica Vostra** (Cours Paoli), à la fin du mois.

Info Line : [www.abbrivu.com](http://www.abbrivu.com)



# Athlétisme



Avec l'**A**thlétic **J**eunes **B**astia

Premier club de Corse et seul club de Corse,  
- toutes disciplines sportives confondues -  
à évoluer de Cadets à Vétérans, en Élite nationale  
et internationale, en Individuel et par Équipes.



## SIÈGE SOCIAL

1, rue Miot BP 213 - 20293 Bastia cedex

Tel. : 04.95.32.89.95 - 04.95.32.89.98 - Fax : 04.95.32.02.38

Portable : 06.82.29.29.17 - 06.76.28.36.35

*email : [ajb@ajbastia.fr](mailto:ajb@ajbastia.fr) - site web : [www.ajb.athle.org](http://www.ajb.athle.org)*